

De l'instantané au long métrage L'enquête *Cadre de Vie et Sécurité* dans la série des données sur la victimation

Lisa Miceli, Sophie Névanen, Philippe Robert et Renée Zauberman*

L'intérêt essentiel des enquêtes de victimation repose sur leur mise en série, la plus longue possible. C'est un objectif auquel s'astreignent tous les pays qui ont recours à ce genre d'enquêtes. Pour cette raison, on étudie ici le raccordement des nouvelles enquêtes *Cadre de Vie et Sécurité (CVS)* aux données nationales de victimation préexistantes en France, dont les enquêtes du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) et celles de l'Insee *sur les conditions de vie des ménages* dites *EPCVM*.

Ce raccordement s'avère possible, malgré plusieurs difficultés et un certain nombre de zones d'ombre. Il permet de confirmer la poursuite de la baisse des atteintes contre les biens. En ce qui concerne celles contre les personnes, l'exercice confirme la stagnation à un niveau modeste des agressions physiques et la vigoureuse envolée des agressions verbales.

La comparaison des enquêtes de victimation avec les statistiques de la police, séries construites par la direction centrale de la Police judiciaire à partir des procès-verbaux dressés pour crimes et délits par la gendarmerie et la police, montre qu'il existe, au moins en tendance, une certaine cohérence à propos des atteintes aux biens, mais ce n'est pas le cas pour les atteintes aux personnes. Les données policières nous semblent surestimer en valeur absolue les violences sérieuses et sous-estimer celles de faible gravité. Cette divergence entre les deux sources tient probablement aux conséquences statistiques d'évolutions législatives qui ont élargi le périmètre du délit de coups et blessures volontaires, à la faible propension des victimes à informer la police (*renvoi* ou « *reporting* ») des violences les moins graves, et enfin à l'exclusion des infractions les plus bénignes, les contraventions, du champ de la statistique policière.

* Le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) est à la fois un laboratoire de recherches du CNRS, un service d'études du ministère de la Justice et, depuis le 1^{er} janvier 2006, un laboratoire de l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines. <http://www.cesdip.fr/>

L'intérêt pour la mesure de la délinquance a émergé à l'extrême fin du XVIII^e siècle et au commencement du suivant : on s'est alors spontanément tourné vers les comptages d'activité des tribunaux. Au fil du temps, les chiffres d'activité du ministère public, des prisons, et enfin de la police ont été ajoutés à ceux des condamnations. Un changement radical s'est produit, d'abord en Amérique du Nord, à partir de la décennie 1960 par la conjonction de deux dimensions. D'une part, les sociologies « constructionnistes » ont insisté (1) sur une évidence qui n'avait pourtant pas beaucoup retenu l'attention : les statistiques des institutions pénales sont des comptages de leur activité ; elles peuvent servir essentiellement à analyser l'action de ces organisations et de leurs agents. Quant à les utiliser pour dénombrer les infractions, ce ne peut être qu'à titre de variable proxy dont il faut, à chaque fois, vérifier empiriquement la qualité. D'autre part, l'irruption du débat sur la peur du crime et l'insécurité a braqué le projecteur sur la capacité des institutions pénales à faire face aux attentes des citoyens : mesurer la délinquance par les comptages de leur activité est alors apparu de moins en moins satisfaisant. C'est dans ce contexte qu'ont été inventées des enquêtes de victimation (par Reiss Jr, Ennis et Bidermann pour la Commission présidentielle d'enquête sur la délinquance, *President's Commission*, 1967). Elles consistent à demander aux membres d'un échantillon s'ils ont été victimes de telle ou telle infraction au cours d'une certaine période. Avec elles apparaissait une mesure alternative de la délinquance à victime directe (2), outre l'utilité qu'on leur a ensuite trouvée pour explorer toute une face jusqu'alors mal connue de la scène pénale (Zauberman et Robert, 1995).

Au fur et à mesure que ces enquêtes se sont développées dans différents pays (au niveau européen, cf. Zauberman, 2008), il s'est avéré que l'essentiel de leur intérêt reposait sur leur mise en série - la plus longue possible. Quatre arguments expliquent cette préoccupation.

D'abord, on ne sait trop quoi penser d'une mesure instantanée, d'un chiffre sans points de comparaison. À vrai dire, il ne signifie pas grand-chose et il faut l'insérer dans une évolution pour lui permettre de prendre sens : s'inscrit-il dans une continuité ou en rupture ? S'écarte-t-il brutalement des niveaux précédemment observés ou reste-t-il dans les mêmes ordres de grandeur ?

Même la comparaison avec d'autres instruments de mesure de la délinquance - des enquêtes de

délinquance auto-reportée ou des statistiques policières, judiciaires ou pénitentiaires - est insuffisante si elle ne peut s'insérer dans la confrontation de deux séries.

Par ailleurs, pour comprendre l'évolution de la délinquance, il faut pouvoir la confronter à celle de données « extradélinquantielles ». L'impact sur la délinquance de phénomènes comme la consommation de masse, le chômage des jeunes, la structure par âge de la population se mesure sur le long, ou au moins, sur le moyen terme.

Enfin, l'analyse de chaque enquête suppose aussi d'en confronter les résultats à ceux des enquêtes précédentes. Disposer de séries longues permet de mieux estimer l'effet d'un changement de l'instrument, de l'échantillonnage ou du protocole d'enquête avant de conclure à une « vraie » évolution de la délinquance.

Dans les pays ayant une pratique forte et ancienne des enquêtes de victimation, la mise en série sur le plus long terme possible constitue une priorité incontestée. Le souci de raccorder une enquête aux précédentes afin de disposer de séries longues et ininterrompues a vite constitué un fil rouge de la gestion de ces protocoles. Ainsi chaque publication du *Bureau of Justice Statistics* donne, pour les États-Unis, l'évolution des victimations depuis 1973 (Rand et Catalano, 2007). Le *British Crime Survey* (Kershaw et al., 2008) procède à une mise en série depuis le début de la décennie 1980. Il en va de même aux Pays-Bas (Wittebrood et Junger, 2002 ; Wittebrood, 2009). *L'Ajuntament de Barcelona* dispose d'une suite ininterrompue depuis 1983 (*Generalitat de Catalunya, Departament d'Interior*, 2007).

Les séries états-uniennes, néerlandaises ou anglaises ont ainsi permis de montrer des tendances, de dégager des corrélats de la montée ou de la baisse de la délinquance, de mesurer l'évolution de la propension des victimes à avvertir la police et de leur confiance (ou de leur méfiance) envers les institutions concernées. La comparaison entre les séries de victimation et celles établies par la police a aussi permis de mesurer l'impact de nouvelles politiques publiques,

1. On considère comme principes l'article de Cicourel et Kitsuse (1963) (au Royaume-Uni, cf. Bottomley, Coleman, 1976 et en France, Robert, 1977).

2. On distingue classiquement les infractions comme l'agression ou le vol qui atteignent un individu directement de celles, comme la fraude fiscale ou l'émission de fausse monnaie, qui causent des victimations diffuses ou portent atteinte à l'ordre public.

par exemple l'introduction en Angleterre et au Pays de Galles du *National Crime Recording Standard* (2002) qui a conduit les services de police à enregistrer désormais toutes les déclarations sans chercher à opérer un tri parmi elles, ce qui a entraîné une montée des statistiques de la police (3) (cf. encadré) dont on ne trouve pas l'équivalent dans les enquêtes de victimation contemporaines (Hough, 2008).

En France même, encore que le développement des enquêtes de victimation y soit plus récent et moins vigoureux, sitôt l'apparition au milieu des années 1990 d'une première enquête de l'Insee sur les conditions de vie des ménages (*EPCVM*), une équipe mixte

3. Par facilité de langage on parlera dans la suite de l'article indifféremment de données policières ou statistiques policières.

Encadré

ÉTAT DES DONNÉES

Les premières enquêtes *Cadre de vie et sécurité* (CVS) ont été menées par l'Insee entre janvier et mars 2007 et 2008. Leur questionnaire, très peu modifié d'une campagne à l'autre, était exclusivement consacré aux questions de sécurité et de victimation et à leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes interrogées. Il a été administré à 17 496 et 17 176 ménages tirés aléatoirement dans la base de sondage des logements de l'Insee. L'entretien s'est déroulé en face à face avec un ordinateur (méthode CAPI, *Computer Assisted Personal Interviewing*) ; pour certains modules jugés particulièrement délicats (violences entre cohabitants et agressions sexuelles), l'enquêté a saisi lui-même ses réponses (méthode CASI, *Computer Assisted Self Interviewing*).

Une seule personne par ménage est interrogée (de sorte qu'il n'y a pas davantage d'individus que de ménages).

C'était déjà le cas dans l'enquête du Cездip du milieu des années 1980, mais celle-ci était divisée en deux phases, l'une de repérage parmi 11 156 enquêtés (échantillon par quotas de sexe, âge, PCS, taille de l'agglomération et région) de 2 076 victimes, l'autre de passation de questionnaires détaillés avec différents sous-échantillons de ces victimes, en totalisant finalement 1 138.

À partir du milieu des années 1990, les *EPCVM* de l'Insee ont porté sur des échantillons de quelque 6 000 ménages tirés aléatoirement dans des fichiers de logements. Si la première n'interrogeait qu'un individu par ménage, les suivantes en ont retenu jusqu'à trois.

Les deux dernières *EPCVM* ont été administrées à des échantillons de 13 872 et 13 263 ménages selon une procédure complexe, qui ajoute à l'échantillon habituel un second de taille analogue augmenté encore de quelque 1 500 ménages tirés dans les zones urbaines sensibles. Elles ont aussi porté à cinq le maximum d'individus sélectionnés par ménage.

Par ailleurs, tant l'enquête du Cездip que les *EPCVM* de l'Insee ne retenaient que les personnes de 15 ans et plus, à l'exception des deux dernières qui ont abaissé ce seuil à 14 ans. Les premières enquêtes CVS retiennent ce *terminus a quo* (à l'exception des modules sur les agressions sexuelles ou par un proche qui ne sont administrés - sous CASI - qu'aux 18-75 ans). Bien entendu, comme nous l'avons fait précédemment, nous éliminerons les moins de 15 ans (soit 111 et 95 cas), pour des motifs de comparabilité.

La période d'observation de chaque enquête a toujours couvert les deux dernières années civiles précédant la passation en début d'année. Comme le rythme est annuel, il y a donc recouvrement d'une année entre deux campagnes consécutives. Cette période d'observation, nettement plus longue que l'ordinaire des pays mieux lotis (par exemple, six mois aux États-Unis, un an en Angleterre et au Pays de Galles), est la contrepartie de la faiblesse des échantillons nationaux français qui persiste encore malgré l'amélioration limitée des quatre dernières campagnes. Les *British Crime Surveys* utilisent des échantillons de près de 48 000 ménages (pour une population d'environ 53 500 000) ; les *Scottish Crime Surveys* en interrogent quelque 5 000 (pour une population de 5 000 000) ; le moniteur de sécurité néerlandais mobilise quelque 88 000 enquêtés (pour une population d'environ 16 500 000). À vrai dire, seules les enquêtes franciliennes - qui interrogent quelque 10 000 enquêtés pour une population de plus de 14 ans de quelque 8 500 000 - sont au niveau des meilleures enquêtes européennes et internationales.

Que retenir alors, la dernière année de chaque campagne ou les deux ? La première solution semble logique puisqu'elle évite tout recouvrement. À la réflexion, nous avons pourtant opté pour la seconde, comme nous l'avons déjà fait dans des exercices précédents et pour les mêmes raisons. En comparant les résultats d'une même année dans les deux enquêtes qui prennent en compte, plus exactement dans la moitié de l'échantillon qui est commune à ces deux enquêtes, on observe en effet une forte déperdition des victimations mentionnées lors de la deuxième passation, quand l'année la plus récente devient l'année la plus ancienne de la période sous examen. On assiste, semble-t-il, en partie à un phénomène d'oubli, mais en partie aussi à un télescopage vers l'avant : par exemple, des incidents localisés en [n] lors de l'enquête de janvier [n + 1] sont reclassés en [n+1] lors de l'enquête de janvier [n + 2]. Dans cette mesure, conserver chaque fois les deux années observées dans chaque enquête permet de stabiliser les taux, de les « moyenner » en quelque sorte en amortissant les effets combinés de l'oubli et du télescopage. Cette manière de procéder revient à opérer sur des sortes de moyennes mobiles.

Un autre problème concerne le calcul de la *multivictimation homogène*. Si l'enquête Cездip du milieu des années 1980 interrogeait sur le nombre réel de multivictimations, les *EPCVM*, au moins jusqu'à celle sur



Encadré (suite)

2003-2004, posaient une question de type *une fois, deux fois, trois et plus...* autrement dit, elles procédaient à une troncature *a priori* du nombre d'incidents subis par chaque victime. Enfin, les deux dernières *EPCVM* tout comme les *CVS* demandent à l'enquêté le nombre réel de victimations subies. Après avoir testé l'effet des différentes formules de troncature, nous avons conclu (pour les questions de méthode : Robert *et al.*, 2008, pp. 442-444) que, dans l'état des données disponibles, la meilleure formule pour construire une série consistait à poser [$\geq 3 = 4$]. Certes, Farrell et Pease (2007) retravaillant les données du *British Crime Survey*, observent que la suppression de toute troncature augmente de 15 % les victimations contre les biens, mais d'un tiers à 50 % celles contre les personnes, ce qui les conduit à plaider pour un calcul de la multivictimation sans troncature. Pareille solution serait ici impraticable puisque les neuf premières *EPCVM* recourent à une troncature *a priori*. En outre, l'absence de toute troncature présenterait un certain nombre d'inconvénients. Le petit nombre d'enquêtés qui avancent des chiffres très élevés pèserait démesurément sur la détermination du nombre moyen. Or, un enquêté est capable de compter avec précision quelques incidents ; mais lorsqu'il avance des chiffres plus élevés, il semble s'agir d'une manière imagée de dire « beaucoup » et non pas d'un dénombrement précis. En outre, pratiquer une troncature permet de rendre à la distribution un aspect plus « normal » sans lequel le recours à une valeur centrale comme la moyenne serait dépourvu de légitimité.

Quant au *renvoi*, les questions ne sont pas formulées de la même manière dans les différentes enquêtes, de sorte qu'elles ne mesurent pas toujours le même aspect du phénomène. La difficulté vient du fait que le *renvoi* peut revêtir différentes modalités : on peut se borner à informer la police ou la gendarmerie, par exemple par téléphone ; on peut aussi se déplacer à la brigade ou au commissariat pour faire une déclaration qui sera ou ne sera pas enregistrée ; enfin on peut formellement déposer une plainte. Cette modalité est la seule qui oblige le policier à rédiger un procès-verbal destiné au procureur, ce qui importe quand on cherche à comparer les résultats d'enquête aux statistiques de police (qui ne prennent pas en compte tout ce qui est connu de cette administration, mais uniquement les cas où un procès-verbal a été dressé). Selon la formulation de la question, on touche tantôt un aspect du *renvoi* tantôt un autre. L'enquête du *Cesdip* demandait seulement à l'enquêté s'il avait fait appel à la police ou à la gendarmerie ; il s'agissait donc d'une interrogation sur le *renvoi* en général. Dans les neuf premières *EPCVM*, on demandait, de manière apparemment plus précise, si l'enquêté (ou quelqu'un d'autre du ménage) avait déposé plainte (ou « porté » selon les années) ; toutefois les comparaisons avec les autres enquêtes avaient permis de découvrir que, malgré les apparences, les taux recueillis devaient concerner le *renvoi* en général plutôt que le seul dépôt de plainte. Dans les deux dernières *EPCVM*, une formulation plus détaillée demandait si l'on avait déclaré l'affaire (à la police ou à la gendarmerie) et soit formellement déposé une plainte, soit fait une déclaration en main courante (c'est-à-dire un enregistrement qui ne comporte pas de rédaction de procès-verbal, donc pas de transmission au parquet, pas non plus de comptage

statistique), soit encore renoncé à faire toute déclaration. Ces précisions ont permis de mieux distinguer le *renvoi* en général du dépôt formel de plainte (encore que leur formulation ne permette pas de saisir les cas où le signalement à la police n'a été suivi d'aucune autre démarche, soit l'exemple du cambriolé qui téléphone sur le moment puis omet de se rendre ensuite au commissariat). C'est la même formulation qui a été conservée dans les *CVS*.

Si l'enquête du *Cesdip* envisageait les vols, cambriolages, agressions sexuelles ou agressions par un proche, autres agressions, fraudes à la consommation et au droit du travail, les *EPCVM* n'ont retenu que les cambriolages du domicile, les vols de (et dans) les voitures, les vols personnels et les agressions. C'est donc sur ces quatre victimations qu'a porté la mise en série, bien que les deux dernières *EPCVM* aient introduit différents changements, comme la distinction entre vol de voiture et vol dans les voitures.

C'est également sur elles que nous allons tenter l'exercice de raccordement des premières enquêtes *CVS*, bien que leur champ soit beaucoup plus large et différemment organisé. Il englobe en effet :

- parmi les victimations touchant l'ensemble du ménage : le cambriolage ou tentative de cambriolage du logement, le vol sans effraction dans le logement (y compris ses dépendances), le vol ou tentative dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage (résidence secondaire ou autre), le vol ou tentative de vol de voiture, le vol ou tentative de vol d'objets, d'accessoires, de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage, le vol ou tentative de vol d'un deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur), le vol ou tentative de vol de vélo, les actes de destruction ou de dégradation volontaires de la résidence principale, les actes de destruction ou de dégradation volontaires de la voiture ;

- et parmi les victimations individuelles : le vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces, le vol ou tentative de vol sans violences physiques, ni menaces, les violences physiques, les menaces, les insultes ou injures, les agressions sexuelles de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement, la violence au sein du ménage.

En ce qui concerne les *statistiques de police* utilisées dans cet article, leur élaboration peut se résumer ainsi : les services de police et de gendarmerie enregistrent les procès-verbaux qu'ils dressent pour crimes et délits selon les catégories d'un « état 4001 » (ministère de l'Intérieur, ministère de la Défense, 1995). Il s'agit donc d'un comptage non pas de ce qui « entre » mais de ce qui « sort » des services de police et de gendarmerie en direction de la justice. Ces données sont ensuite agrégées et traitées par la direction centrale de la Police judiciaire à la direction générale de la Police nationale du ministère de l'Intérieur. Certains délits, ceux par imprudence notamment, sont exclus de cette statistique ainsi que les procès-verbaux concernant les contraventions c'est-à-dire les infractions considérées comme les moins graves.

On trouvera dans Zauberman *et al.* (2009) une discussion détaillée de l'usage des statistiques de police dans une comparaison avec les données fournies par les enquêtes de victimation.

Cesdip-OSC(4) a entrepris d'en comparer les résultats à ceux de la première enquête nationale réalisée dix ans auparavant par le Cesdip. Sitôt le paysage enrichi par la poursuite régulière des *EPCVM*, la même équipe (Lagrange *et al.*, 2004) a amorcé une mise en série doublée d'une comparaison avec la série policière correspondante. Enfin, un contrat de l'Agence nationale de la recherche (ANR) (5) nous a permis de procéder à une mise en série 1984-2005 (Robert *et al.*, 2008), immédiatement suivie d'une confrontation avec la série statistique policière correspondante (6).

On a donc déjà eu l'occasion d'affronter - et de surmonter - les difficultés nées du raccordement de l'enquête du Cesdip des années 1980 avec les *EPCVM* de l'Insee, ainsi que celles nées des modifications dans la conception de ces dernières, notamment au cours des deux dernières campagnes.

Le remplacement, en 2007, du dispositif *EPCVM* par les enquêtes *Cadre de Vie et Sécurité (CVS)* présente un nouveau défi d'autant plus intéressant à affronter qu'il correspond à un changement profond de l'instrument et du protocole d'enquête (7).

Malgré sa difficulté, l'exercice mérite d'être tenté : si l'on n'essayait pas de raccorder la nouvelle enquête aux précédentes, le potentiel de connaissance déjà accumulé sur la délinquance serait perdu. Les possibilités d'utilisation pertinente du nouveau dispositif resteraient très réduites - voire illusoire - pendant de longues années, jusqu'à ce que l'on ait pu reconstituer à nouveau une profondeur suffisante de champ temporel. À toutes fins pratiques, la mesure de la délinquance serait, pour longtemps, réduite aux seuls comptages administratifs, alors que l'on s'accorde sur la nécessité de disposer de plusieurs sources afin de pouvoir les confronter pour en déduire une information plus fiable (Van Dijk, 2009). Enfin, un retard, peut-être irrattrapable, serait pris par rapport aux pays où la mesure de la délinquance repose sur une confrontation de séries.

Raccorder les enquêtes *CVS* disponibles, celles réalisées en 2007 et 2008, aux séries préexistantes constitue donc un enjeu stimulant et même essentiel.

Cette problématique sera abordée sous quatre angles :

- la prévalence, c'est-à-dire le pourcentage d'enquêtés déclarant avoir été, au cours de la

période biennale considérée, victime au moins une fois d'un type donné de victimation ;

- la multivictimation homogène, c'est-à-dire le nombre de fois où un enquêté dit avoir été victime d'un type donné de victimation au cours de la période de référence ;

- le renvoi, le fait pour un enquêté qui se dit victime de déclarer qu'il en a informé la police ou la gendarmerie ;

- la comparaison avec les données policières correspondantes. À cette fin, deux concepts supplémentaires sont utilisés : l'incidence - c'est-à-dire le nombre de faits de même nature subis pour 100 répondants au cours de la période de référence (on obtient le taux d'incidence en multipliant la prévalence par la multivictimation homogène) - et l'incidence apparente, ou incidence corrigée par le pourcentage de dépôts de plainte indiqué par les enquêtés. Pour permettre la comparaison avec les données policières fournies en valeur absolue, l'incidence et l'incidence apparente seront présentées sous forme d'estimés en les rapportant au nombre total soit de ménages, soit d'individus, selon la sorte de victimation.

Une enquête sur échantillon fournit seulement des estimations : il y a, par exemple, 95 % de chances que la valeur que l'on cherche à estimer se situe entre le maximum et le minimum d'un intervalle de confiance.

La construction des séries sur les enquêtes antérieures sera tenue pour acquise (Robert *et al.*, 2008 ; et pour les données policières, Zauberman *et al.*, 2009) ; nous traiterons seulement ici du raccordement des données 2005-2006 et 2006-2007 fournies par les enquêtes *CVS* réalisées au début de 2007 et de 2008. Les enquêtes seront désormais désignées par la période observée (cf. encadré).

4. L'Observatoire sociologique du changement (OSC) relève, lui, du CNRS et de l'Institut d'études politiques de Paris (Robert *et al.*, 1999-2001).

5. Ce projet CRIMINSEC présenté à un appel d'offres « blanc » de l'ANR a pour objet l'analyse secondaire de toutes les enquêtes sur la victimation et l'insécurité disponibles en France et, en premier lieu, leur mise en série (décision ANR-07-BLAN-0026-01).

6. Zauberman *et al.*, 2009. De son côté, une agence du ministère de l'Intérieur, l'Observatoire national de la délinquance (OND), a fait figurer dans ses rapports annuels (OND, 2005, 219s) quelques exercices partiels de mise en série portant sur les enquêtes de l'Insee pour les années 1996, ou 1998 selon les cas, à 2003.

7. Lors de la réunion sur l'exploitation scientifique de la CVS, nous avons pris l'engagement de réaliser, en premier lieu, une étude sur son raccordement aux précédentes enquêtes nationales de victimation (conventions Insee/Cesdip 2008 00031 et 2009 00001 de mise à disposition des données d'enquête).

Inversion de tendance dans la prévalence du cambriolage ?

Le seul cambriolage étudié dans toutes les enquêtes est celui de la résidence principale. C'est donc sur lui que va porter le raccordement.

Les résultats bruts (cf. tableau 1) laissent apparaître une importante inversion de tendance : la *prévalence* du cambriolage qui n'a pratiquement jamais cessé de baisser depuis le milieu des années 1980 marque avec les *CVS* un vif retournement à la hausse puisqu'elle retrouve d'un coup un niveau inconnu depuis une dizaine d'années.

Attestée en France comme dans les pays voisins, la tendance baissière du cambriolage a fait l'objet d'un grand nombre d'études. Parmi les explications avancées pour rendre compte de cette évolution, on trouve - outre la diffusion importante des dispositifs techniques de protection (qui rendent le cambriolage plus difficile) - les stratégies par lesquelles certaines personnes, notamment à travers les mécanismes sélectifs du marché immobilier, réussissent à se mettre à bonne distance spatiale et sociale du risque (cf. par exemple Hope, 2007). Dans ce cas, les cibles les plus attractives devenant moins facilement accessibles, l'activité de cam-

biolage devient moins intéressante et l'on peut assister à un déplacement vers d'autres formes de délinquance acquiescive.

Le retournement suggéré par les résultats bruts des *CVS* est suffisamment surprenant pour qu'on s'interroge sur la possibilité d'un *artefact* créé par le changement de protocole.

L'enquête du *Cesdip* posait d'abord la question du cambriolage sans le définir précisément ; le lieu de sa survenance n'était demandé que par la suite. Les neuf premières *EPCVM* demandaient si *le logement* avait été cambriolé. Dans les deux dernières, l'enquêté devait préciser si *le logement* cambriolé était sa *résidence principale*. Il lui était indiqué qu'on entendait par cambriolage l'introduction par effraction même s'il n'y avait pas eu de vol. Dans les *CVS*, la formulation a encore changé : « *Avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?* ». Les instructions à l'enquêteur précisent que le cambriolage signifie introduction par effraction dans le logement, ou l'une de ses dépendances (cave ou grenier), même s'il n'y a pas eu de vol (les entrées par escalade ou fausses clefs sont assimilées à des effractions).

Mise à part l'erreur consistant à réduire la tentative à la pénétration sans vol - puisqu'il y a aussi tentative quand on essaie de s'introduire par effraction sans y parvenir - on peut se demander si l'introduction explicite de la tentative dans la consigne ne peut pas avoir eu un effet perturbateur. Que répond l'enquêté dont on a tenté de forcer la serrure sans parvenir à entrer ?

Une vérification est possible dans la mesure où les deux dernières *EPCVM* comprenaient la question « *A-t-on volé quelque chose ?* ». La proportion des cambriolages sans vol double en 2005-2006 par rapport aux deux campagnes précédentes (cf. tableau 2).

Si l'on recalcule la prévalence des cambriolages avec vol effectif dans ces quatre dernières enquêtes, on parvient à une conclusion exactement inverse de celle autorisée par les résultats bruts : la tendance à la baisse se poursuit très nettement (cf. graphique I). Les taux sont en effet de 1,79 % pour l'*EPCVM* 2003-2004, 1,69 % pour l'*EPCVM* 2004-2005, 1,59 % pour la *CVS* 2005-2006 et de 1,56 % pour la *CVS* 2006-2007. Il s'agit de prévalences approximatives : la répartition entre tentative et fait consommé n'étant connue que pour la victimation la plus récente, sont comptées comme vic-

Tableau 1
Cambriolages de résidence principale entre 1984 et 2007

		En %
		Prévalence
Cesdip	1984-85	4,66 [4,27-5,05]
	1994-95	3,50 [3,03-3,97]
EPCVM	1995-96	3,57 [3,10-4,04]
	1996-97	3,16 [2,71-3,61]
	1997-98	2,71 [2,28-3,14]
	1998-99	2,72 [2,30-3,14]
	1999-00	2,53 [2,12-2,94]
	2000-01	2,45 [2,05-2,85]
	2001-02	2,79 [2,37-3,21]
	2002-03	2,54 [2,15-2,93]
	2003-04	2,31 [2,06-2,56]
	2004-05	2,21 [1,96-2,46]
CVS	2005-06	3,06 [2,80-3,32]
	2006-07	3,05 [2,79-3,31]

Lecture : d'après l'enquête du *Cesdip*, 4,66 % des enquêtés (soit la valeur médiane de l'intervalle de confiance compris entre 4,27 et 5,05) ont été victimes d'un cambriolage de leur résidence principale en 1984 et 1985.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête *Cesdip* ; *EPCVM*, *CVS*, *Insee*.

times d'une simple tentative les personnes pour lesquelles c'est le cas lors de l'incident le plus récent, même si elles ont subi antérieurement un cambriolage consommé. Mais cette approximation est la même pour toutes les enquêtes ; elle constitue une sorte d'erreur constante qui n'empêche pas l'observation de la tendance.

Malgré l'apparence première, la consistance de la hausse du cambriolage suggérée par les *CVS* ne peut donc pas être confirmée. Le soupçon d'*artefact* ne peut être écarté.

En appliquant la règle $[\geq 3 = 4]$ (cf. encadré), les scores de *multivictimation homogène* calcu-

lés sont de 1,15 et 1,12 cambriolage par ménage (alors que l'absence de cette troncature permettrait d'atteindre 1,17 et 1,13). Ce résultat ne contredit pas la tendance générale, quoique irrégulière, à la baisse sur le long terme de cet indicateur (cf. graphique II).

Contrairement à toutes les observations antérieures, les enquêtes *CVS* font apparaître une chute singulière du *renvoi*, quelle qu'en soit la définition, pour le cambriolage de la résidence principale (cf. graphique III).

Ce résultat pourrait n'être qu'un simple *artefact* dû au doublement du pourcentage de ten-

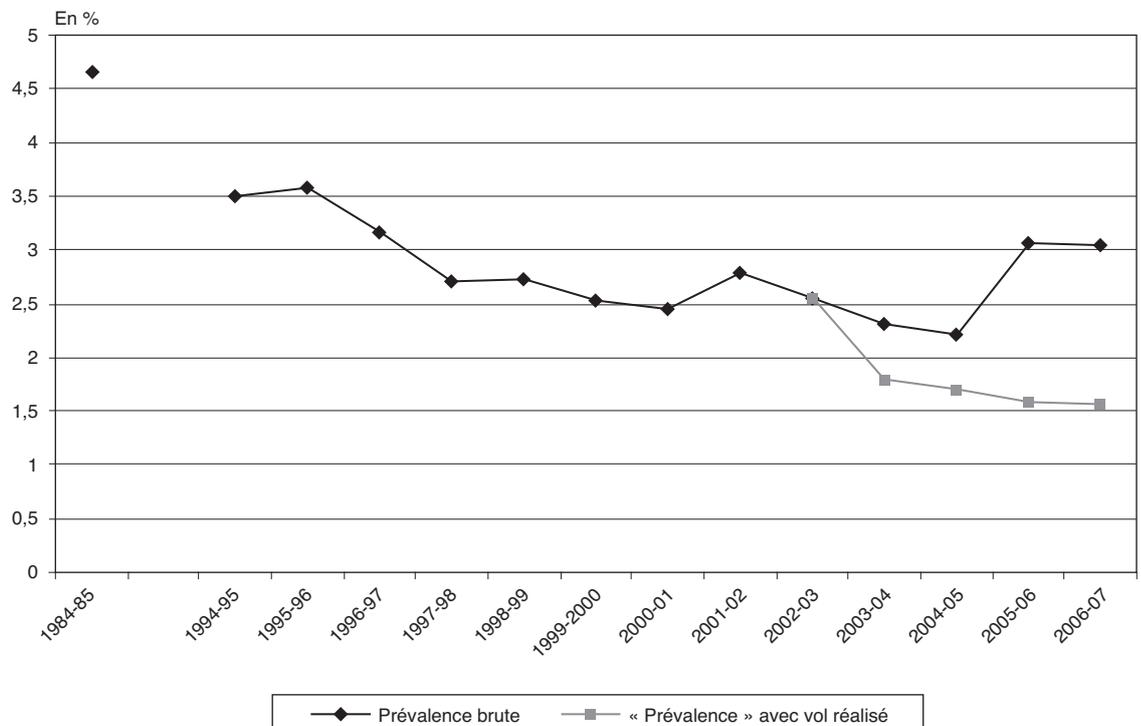
Tableau 2
Cambriolage de la résidence principale, avec et sans vol, entre 2003 et 2007

	EPCVM 2003-04	EPCVM 2004-05	CVS 2005-06	CVS 2006-07
Cambriolages avec vol	77,68	76,84	51,89	51,26
Cambriolages sans vol	22,32	23,16	48,11	48,74

En %

Lecture : selon l'EPCVM 2003-2004, 77,68 % des cambriolages ont donné lieu à un vol.
Champ : France métropolitaine.
Sources : EPCVM, CVS, Insee.

Graphique I
Cambriolage de la résidence principale ; prévalence brute (1984-2007) et prévalence avec vol réalisé (2003-2007)

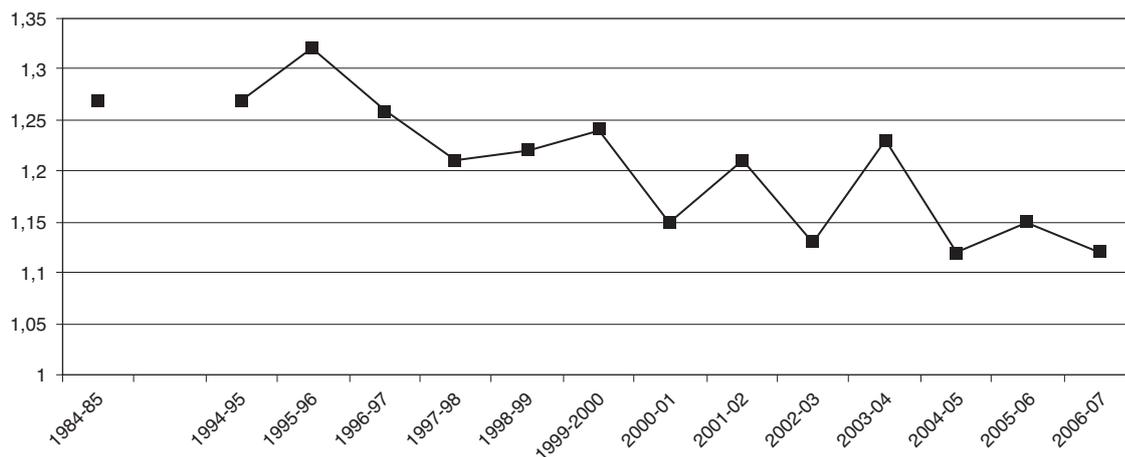


Lecture : selon l'enquête du *Cesdip*, la prévalence brute est de 4,66 % pour 1984-85 ; pour 2006-07, selon l'enquête *CVS* la prévalence brute est de 3,05 % et de 1,56 % dans le seul cas de vol réalisé.
Champ : France métropolitaine.
Sources : enquête *Cesdip* pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

tatives : en effet, la propension à la plainte est toujours plus faible si la victimation n'a pas été consommée. C'est ce que l'on constate quand on recalcule le taux de renvoi en distinguant selon qu'il y a eu ou non vol consommé (cf. tableau 3).

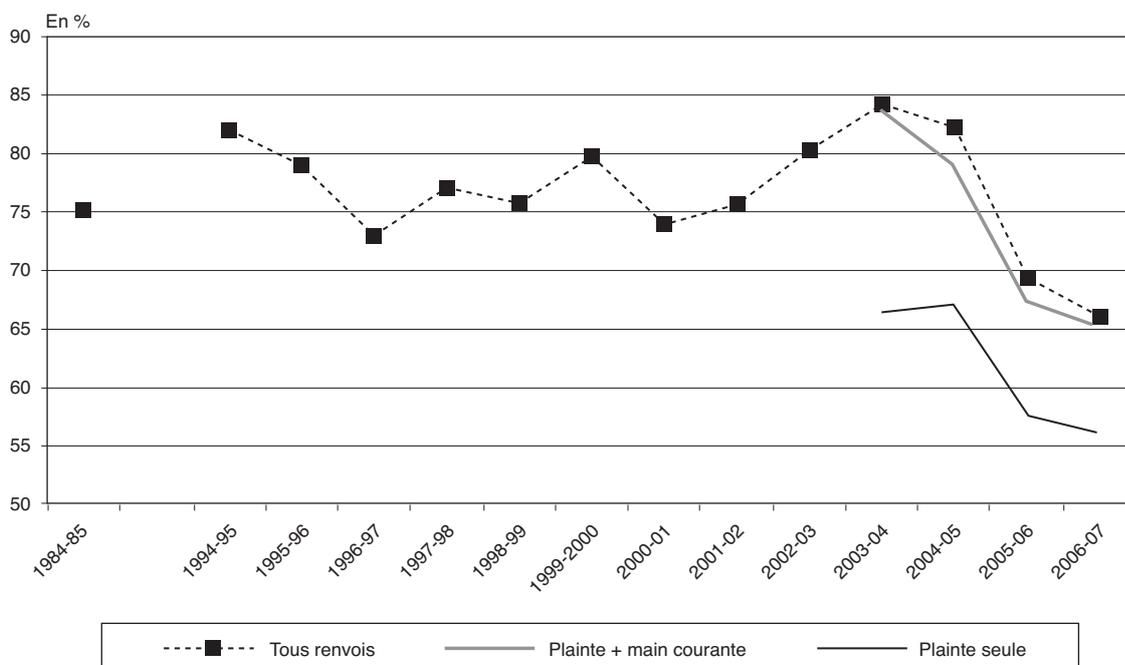
Pareille observation est-elle propre aux deux dernières enquêtes ? Étendre l'observation aux deux dernières EPCVM est possible (cf. tableau 3) - même si la comparaison est compliquée par un changement de formulation entre la première et la seconde phase de l'en-

Graphique II
Cambrassage de la résidence principale ; multivictimation homogène entre 1984 et 2007



Lecture : en 1984-85, l'enquête Cездip indique une multivictimation homogène est de 1,27.
 Champ : France métropolitaine.
 Sources : enquête Cездip pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

Graphique III
Cambrassage de la résidence principale ; renvois entre 1984 et 2007



Lecture : dans l'enquête du Cездip, le taux de renvoi est de 75,24 % en 1984-85. Comme expliqué dans l'encadré, les données de l'enquête Cездip correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM.
 Champ : France métropolitaine.
 Sources : enquête Cездip pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

quête 2004-2005, en ce sens que les signalements sans déplacement au commissariat, soit par téléphone, soit par indication verbale à une patrouille sont omis. Dans un cas, il est demandé si l'on a déclaré la victimation à la police, dans l'autre si l'on s'est rendu au commissariat. La deuxième formulation semble accroître, dès l'ultime *EPCVM*, la différence de renvoi toujours constatée entre le cambriolage abouti et la simple tentative. Les *CVS* produisent des taux de renvoi particulièrement faibles en cas de simple tentative, nettement plus faibles que ceux observés dans la seconde partie de l'*EPCVM* 2004-2005, dont les formulations sont pourtant les mêmes que dans les *CVS*.

La comparaison dans le temps entre enquêtes et *statistiques de la police* (cf. tableau 4) souffre de deux difficultés. La première concerne l'instabilité du protocole à propos des tentatives, qui atteint la prévalence mais se répercute naturellement sur l'incidence et fait soupçonner un « excès » d'enregistrement des tentatives par rapport aux enquêtes précédentes. La seconde concerne le renvoi : bien que les neuf premières *EPCVM* interrogent sur le dépôt de plainte, la comparaison avec les deux dernières et la *CVS* qui détaillent beaucoup plus l'interrogation sur le renvoi, conduit à se demander si les enquêtes les plus anciennes ne capturent pas plutôt une mesure globale du renvoi.

Cette seconde difficulté conduit à laisser ouverte la possibilité d'une estimation excessive de l'incidence apparente jusqu'en 2002-2003. La tendance au rapprochement entre inci-

dence apparente et données policières pourrait donc être plus forte encore qu'on ne le pensait (Zauberman *et al.*, 2009), ce qui revient à dire que, tendanciellement, la différence entre les deux sources s'explique de plus en plus par la seule propension de la victime au renvoi ; autrement dit, la police semble enregistrer de plus en plus systématiquement par procès-verbal les plaintes pour cambriolages.

L'instabilité du protocole, qui est plus grave car elle touche non seulement l'incidence apparente, mais aussi l'incidence, rend suspecte la rupture de tendance que suggère la *CVS* : il n'est pas certain, on l'a déjà dit plus haut à propos de la prévalence, que cette victimation ait ré-augmenté à partir 2005-2006 ; il n'est pas certain non plus qu'incidence apparente et données policières aient cessé de converger.

En conclusion, c'est seulement en vertu d'une prise en compte plus intense des tentatives que les *CVS* paraissent rompre tant avec la tendance baissière de long terme - plus marquée dans les enquêtes que dans les données officielles - qu'avec la convergence croissante entre statistiques policières et les estimés d'incidence apparente.

Poursuite de l'érosion des vols de véhicules et dans les véhicules

Comme les neuf premières *EPCVM* ne distinguent pas les vols de, et dans, les véhicules (ces derniers appelés « à la roulotte » dans le voca-

Tableau 3
Cambriolage de la résidence principale, renvoi avec ou sans vol consommé, entre 2003 et 2007

En %

		Déclaration/ déplacement	Plainte + main courante	Plainte formelle
EPCVM 2003-2004	Cambriolage réalisé	87,69	86,83	72,89
	Tentative de cambriolage	71,75	71,75	44,51
EPCVM 2004-2005 partie fixe 1	Cambriolage réalisé	84,38	79,64	68,09
	Tentative de cambriolage	71,59	71,59	51,88
EPCVM 2004-2005 partie fixe 2	Cambriolage réalisé	89,01	84,87	75,71
	Tentative de cambriolage	65,60	65,60	47,98
CVS 2005-2006	Cambriolage réalisé	84,82	83,46	75,25
	Tentative de cambriolage	52,81	49,61	38,52
CVS 2006-2007	Cambriolage réalisé	85,82	84,94	77,12
	Tentative de cambriolage	45,34	44,01	34,40

Lecture : En 2003-2004, le taux de déclaration ou déplacement atteint 87,69 % en cas de cambriolage réalisé et seulement 71,75 % en cas de simple tentative de cambriolage.

Champ : France métropolitaine.

Sources : EPCVM, CVS, Insee.

bulaire policier), les deux ont été additionnés pour la CVS (8) comme pour les deux dernières *EPCVM* (cf. tableau 5).

Ici encore, la prise en compte des tentatives a été ajoutée à la formulation de la question, mais cette modification date de l'avant-dernière *EPCVM*, du moins pour ce qui concerne les vols de voiture ; pour les vols dans les véhicules, au contraire, la mention explicite de la tentative date seulement de la première *CVS*. La répartition entre tentative de vol de voiture et vol réalisé semble assez stable d'une enquête à l'autre et l'exercice permet seulement de retrouver une observation classique : la faible part, dans cette victimation, des vols effectifs. Toutefois, elle paraît ici étonnamment faible dans la mesure où l'ensemble des enquêtes régionales ou loca-

les récentes disponibles (Fouquet *et al.*, 2006 ; Névanen *et al.*, 2006 ; Didier *et al.*, 2006a, 2006b ; Robert *et al.*, 2006 ; Zauberman *et al.*, 2006) converge vers un pourcentage du tiers - et non pas du cinquième - de vols consommés.

Il est aussi possible de désagréger vol de, et vol dans, les véhicules à partir de l'*EPCVM* 2003-2004 (cf. graphique IV).

Est-ce l'introduction d'une mention explicite de la tentative qui explique le saut, surprenant, de la prévalence du vol de voiture entre l'avant-dernière et la dernière *EPCVM* ? En tous cas,

8. Nous avons éliminé les vols de, et dans les, voitures déjà mentionnés comme cambriolages.

Tableau 4
Cambriolage de la résidence principale entre 1984 et 2007 (incidence, incidence apparente, comptage des statistiques de police)

En milliers

		À partir des données du Cездip, des EPCVM et des CVS		Comptage des statistiques de police
		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	
Cездip	1984-85	1 186 [1 087-1 286]	893 [818-968]	473
	1985-86	453
	1986-87			405
	1987-88			368
	1988-89			366
	1989-90			376
	1990-91			387
	1991-92			410
	1992-93			433
	1993-94			439
EPCVM	1994-95	1 026 [887-1 164]	840 [726-953]	433
	1995-96	1 102 [955-1 248]	868 [753-984]	424
	1996-97	943 [809-1 078]	689 [591-787]	399
	1997-98	792 [667-917]	611 [514-707]	370
	1998-99	799 [676-922]	606 [512-699]	349
	1999-00	771 [645-896]	615 [515-715]	331
	2000-01	694 [581-807]	512 [429-596]	348
	2001-02	837 [712-962]	633 [538-727]	380
	2002-03	707 [599-815]	569 [482-655]	387
	2003-04	729 [650-808]	485 [433-538]	372
CVS	2004-05	640 [568-713]	430 [381-479]	344
	2005-06	926 [849-1 003]	533 [489-578]	325
	2006-07	915 [838-992]	513 [470-557]	312

Lecture : pour 1984-1985, l'enquête du Cездip indique un estimé d'incidence de 1 186 milliers (soit la valeur médiane de l'intervalle de confiance compris entre 1 087 et 1 286 milliers) et un estimé d'incidence apparente de 893 milliers, alors que selon la statistique policière le nombre de cambriolages de résidence principale est de 473 milliers.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cездip ; EPCVM, CVS, Insee ; ministère de l'Intérieur.

sans modifier le protocole, les *CVS* témoignent d'une nouvelle variation étonnante, mais cette fois en diminution. Quant à l'introduction de la mention explicite de la tentative pour le vol à la roulotte dans la *CVS*, elle n'a manifestement pas entraîné un bond de la prévalence. On pourrait s'étonner que l'explicitation de l'inclusion de la tentative ait si peu joué ici alors qu'elle a eu un effet notable pour le cambriolage. Mais cette

différence s'explique si l'on considère que l'ensemble « vols de et dans les véhicules » comprend surtout - trois-quarts - de vols à la roulotte (pour lesquels la notion de tentative n'a guère de sens) et peu - un quart - de vols de voiture (parmi lesquels, au contraire, la tentative prédomine), de sorte que le poids d'une meilleure prise en compte des tentatives est finalement faible sur le total.

Tableau 5
Vols de, et dans les, voitures entre 1984 et 2007

		En %
		Prévalence brute
Cesdip (1)	1984-85	5,10 [4,69-5,51]
	1994-95	13,48 [12,60-14,36]
EPCVM	1995-96	12,66 [11,81-13,51]
	1996-97	11,11 [10,30-11,92]
	1997-98	9,70 [8,92-10,48]
	1998-99	10,70 [9,90-11,50]
	1999-00	9,39 [8,63-10,15]
	2000-01	10,23 [9,45-11,01]
	2001-02	9,16 [8,43-9,89]
	2002-03	9,01 [8,31-9,71]
	2003-04	8,36 [7,90-8,82]
	2004-05	10,48 [9,96-11,00]
CVS	2005-06	8,57 [8,16-8,98]
	2006-07	8,21 [7,80-8,62]

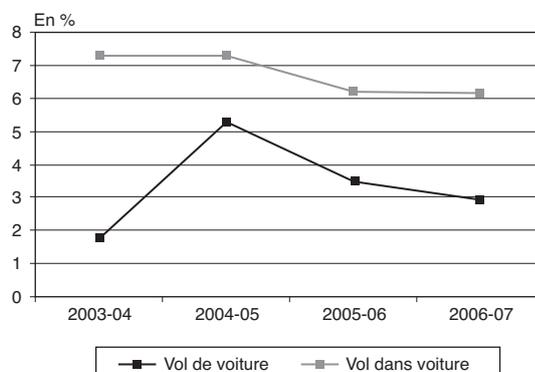
1. Chiffre probablement sous-estimé (Robert et al., 1999, 291 ; Lagrange et al., 2004, 290).

Lecture : d'après l'enquête du *Cesdip*, la prévalence brute du vol de, et dans les, voitures est de 5,10 % en 1984-1985 (entre un minimum de 4,69 et un maximum de 5,51).

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête *Cesdip* ; *EPCVM*, *CVS*, Insee.

Graphique IV
Prévalences comparées des vols de, et dans les, véhicules entre 2003 et 2007



Lecture : dans l'*EPCVM* 2003-2004, la prévalence des vols de voiture est de 1,78 %, celle des vols dans les voitures de 7,28 %.

Champ : France métropolitaine.

Sources : *EPCVM* de 2003 à 2005, *CVS* de 2005 à 2007, Insee.

Tous ces contrôles s'avèrent donc cette fois peu concluants et l'on peut seulement s'étonner de l'extrême instabilité des taux de chacune de ces sortes de vols, notamment pour celui de voiture. Une autre considération doit alors être prise en compte : le calcul des taux de *prévalence* de vols de, et dans, les voitures a peu de sens si l'on ne tient pas compte de l'équipement des ménages, autrement dit si l'on n'exclut pas ceux qui n'avaient pas de véhicules au cours de la période observée.

Dans les deux premières *EPCVM* (on ne peut procéder à de tels calculs pour l'enquête du *Cesdip*), les ménages ayant répondu « sans objet » à la question sur le vol de, ou dans la, voiture étaient comptabilisés comme non motorisés. De la troisième à la neuvième, la question de la motorisation au cours des deux années observées était directement posée au ménage. Dans les deux dernières, on a compté comme non motorisés ceux qui répondaient à la question du vol qu'ils ne possédaient pas de véhicule. Enfin, les *CVS* posent la question de la motorisation au cours des années observées.

Les taux d'équipement calculés pour les enquêtes *CVS* sont cohérents avec ceux des enquêtes précédentes et n'évoluent guère (autour de 80 %). Les forts scores des premières enquêtes (autour de 90 %) ne sont qu'un *artefact* de la forme très imparfaite des interrogations de l'époque. À la prévalence brute peut alors être substituée une prévalence au risque nettement plus satisfaisante (cf. graphique V). La série met en évidence une tendance à la baisse, en tous cas depuis le milieu de la décennie 1990. Par ailleurs, les *CVS* tendent à effacer le soubresaut de la dernière *EPCVM*.

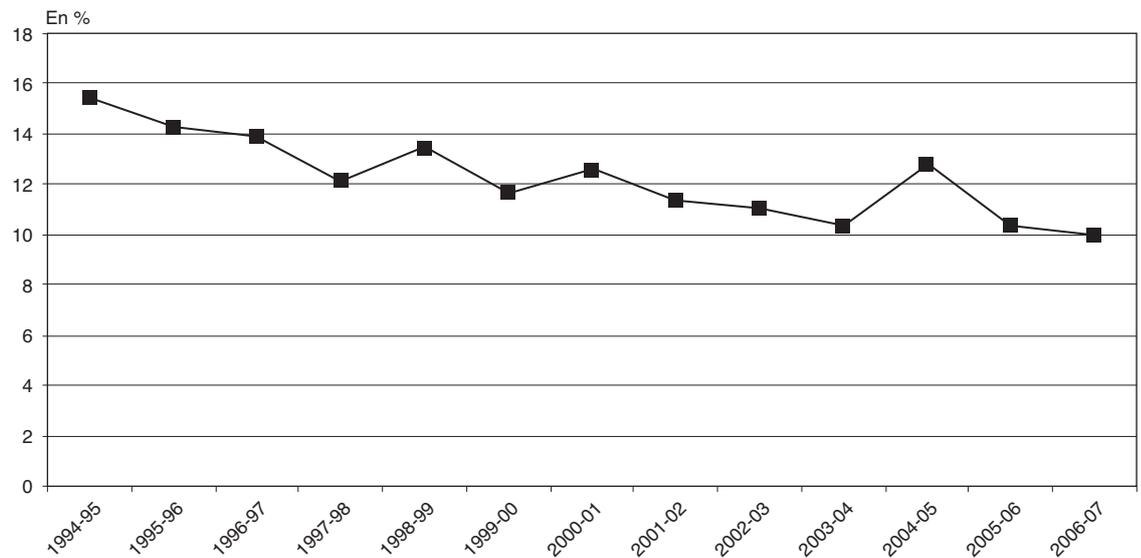
Le taux agrégé de *multivictimation* est de 1,40 et de 1,41 sans troncature, il est de 1,40 et 1,38 quand on pratique la troncature [$\geq 3 = 4$] nécessaire à la mise en série (cf. graphique VI).

On peut calculer des taux de *renvoi* et de dépôt de plainte pour les vols de voiture et ceux dans les véhicules, pour aboutir à une moyenne pon-

dérée selon le procédé déjà utilisé pour les dernières *EPCVM* (cf. graphique VII). Les *CVS* révèlent la poursuite de la tendance à la baisse du renvoi en matière de vol de, et dans les, véhicules, quelle que soit d'ailleurs la modalité que l'on retienne, à l'exception peut-être du dépôt de plainte. Il n'est pas certain cependant que ce résultat global soit suffisant dans la mesure où l'ensemble étudié est fort hétérogène du point de vue du renvoi : il rassemble des vols

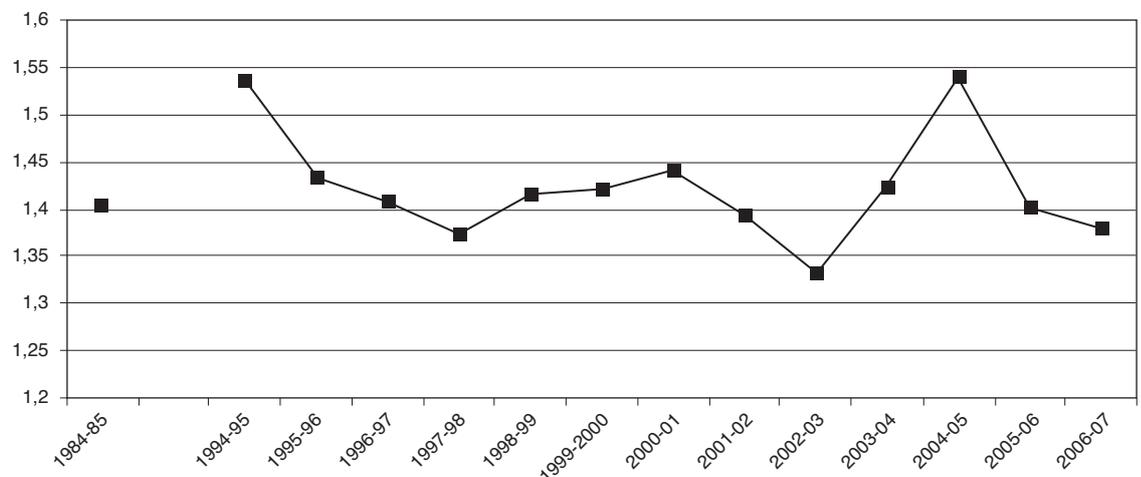
à la roulotte qui font peu l'objet de renvois et des vols de voiture qui le font davantage. En outre - et peut-être surtout - seule une minorité de ces derniers a abouti et l'on sait la différence générale de propension au renvoi selon que la victimation a été esquissée ou effectivement consommée (Zauberman, 2002). Une partie de la dernière *EPCVM* ainsi que les *CVS*, permettent de distinguer les divers cas (cf. tableau 6) et de mettre en évidence une structure bifide - que

Graphique V
Vols de, et dans les, voitures ; prévalence au risque entre 1994 et 2007



Lecture : en 1994-1995, la prévalence du risque au vol de, et dans les, voitures s'établit à 15,45 %.
Champ : France métropolitaine.
Sources : EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

Graphique VI
Vols de, et dans les, voitures ; multivictimation homogène entre 1984 et 2007



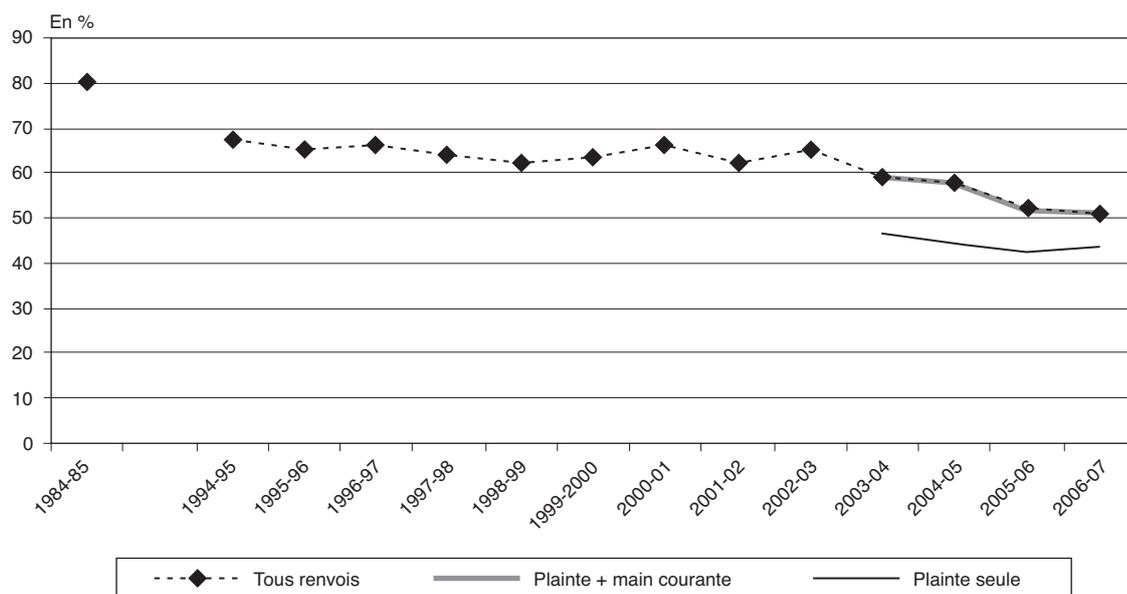
Lecture : l'enquête Cездip indique une multivictimation homogène de 1,4 en 1984-1985.
Champ : France métropolitaine.
Sources : enquête Cездip pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

l'on connaissait déjà par les enquêtes régionales et locales comme par celles réalisées dans d'autres pays - mais que les enquêtes nationales françaises ne pouvaient montrer. Le renvoi et la plainte sont quasiment systématiques dans le cas où le vol de voiture est effectivement réalisé ; ils sont à peu près moitié moins importants en cas de tentative de vol de voiture ou de vol à la roulotte. Le résultat global n'est donc

qu'une fausse moyenne masquant une distribution bimodale.

En ce qui concerne les comparaisons avec les *données policières* (cf. tableau 7), ne demeure que la difficulté due à la possible estimation excessive de la plainte dans les enquêtes antérieures aux deux dernières *EPCVM*. Elle conduit à penser que le rapprochement entre incidence

Graphique VII
Vols de, et dans les, voitures ; renvois entre 1984 et 2007



Lecture : en 1984-1985, l'enquête du Cesdip indique un taux de renvoi de 80,17 %. Comme expliqué dans l'encadré, les données de l'enquête Cesdip correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cesdip pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

Tableau 6
Vols de, et dans les, véhicules entre 2004 et 2007 ; renvoi selon la sorte de vol

En %

		Vol de/dans voiture	Vols de voiture	Vols de voiture réalisés	Vols de voiture, tentatives	Vols à la roulotte
EPCVM 2004-05 2 ^{ème} partie fixe	Déplacement à la police	56,09	62,05	97,49	53,78	51,60
	Plainte seule	43,65	47,68	87,37	38,08	40,61
	Plainte + main courante	55,09	60,68	93,23	52,80	50,87
CVS 2005-2006	Déplacement à la police	52,44	60,67	96,32	51,32	47,87
	Plainte seule	42,47	50,72	91,61	39,87	37,90
	Plainte + main courante	51,21	59,01	95,29	49,47	46,88
CVS 2006-2007	Déplacement à la police	51,10	61,57	97,32	51,62	46,04
	Plainte seule	43,85	53,93	92,14	43,26	38,97
	Plainte + main courante	50,35	60,72	97,32	50,52	45,33

Lecture : l'EPCVM 2004-2005 indique un taux de déplacement à la police de 56,09 % pour l'ensemble des vols de et dans les véhicules, de 62,05 % pour les seuls vols de voiture, de 97,49 % pour ceux qui sont consommés, de 53,78 % en cas de simple tentative, enfin de 51,60 % pour le vol à la roulotte.

Champ : France métropolitaine.

Sources : EPCVM, CVS, Insee.

apparente et données policières est plus précoce qu'il ne semble. Le raccordement de l'estimé d'incidence pour 2005-2006 et 2006-2007 efface le pic peu convaincant de la dernière *EPCVM* et se relie en douceur au reste de la série. Quant au raccordement de l'incidence apparente et des données policières, il confirme la convergence des deux sources : leur écart s'explique seulement par la propension des victimes à la plainte, et à tout dépôt de plainte pour vol de, et dans, les véhicules semble correspondre la rédaction d'un procès verbal.

Poursuite de la chute du vol personnel

Les deux dernières enquêtes montrent une poursuite de la baisse observée à partir de l'*EPCVM* 2002-2003 (cf. tableau 8). Depuis

lors, le pic observé autour du changement de siècle s'efface. Les *prévalences* indiquées par les *CVS* sont les plus faibles jamais atteintes. L'interrogation est-elle exactement la même, dans la mesure où ces dernières enquêtes excluent explicitement pour la première fois les vols violents de l'ensemble des vols personnels alors que les *EPCVM* ne contenaient aucune indication à ce propos ? Lors de l'*EPCVM* 1997-1998, on avait demandé aux victimes si le vol s'était accompagné d'agressions, menaces ou injures, ce qui s'était avéré être le cas près d'une fois sur six (13,5 %). Si, par exercice d'école, on retranchait de la prévalence de chaque *EPCVM* un pourcentage de vols violents analogue à celui observé pour 1997-1998, le raccordement avec les *CVS* s'opérerait plus en douceur.

Tableau 7
Vols de, et dans les, véhicules entre 1984 et 2007 (incidence, incidence apparente, comptage de statistiques de police)

En milliers

		À partir des données du Cездip, des EPCVM et des CVS		Comptage des statistiques de police
		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	
Cездip	1984-85	3 263 [3 002-3 524]	2 616 [2 407-2 826]	1 990
	1985-86			1 918
	1986-87			1 783
	1987-88			1 776
	1988-89			1 851
	1989-90			2 004
	1990-91			2 211
	1991-92			2 410
	1992-93			2 519
	1993-94			2 451
EPCVM	1994-95	4 793 [4 480-5 106]	3 234 [3 023-3 445]	2 286
	1995-96	4 248 [3 963-4 534]	2 775 [2 589-2 961]	2 146
	1996-97	3 709 [3 439-3 979]	2 462 [2 283-2 641]	2 043
	1997-98	3 219 [2 961-3 477]	2 072 [1 906-2 239]	1 998
	1998-99	3 654 [3 382-3 926]	2 282 [2 112-2 452]	1 968
	1999-00	3 272 [3 006-3 539]	2 080 [1 911-2 250]	1 935
	2000-01	3 615 [3 339-3 892]	2 394 [2 210-2 577]	2 006
	2001-02	3 161 [2 909-3 413]	1 965 [1 809-2 122]	2 020
	2002-03	2 962 [2 731-3 194]	1 933 [1 782-2 085]	1 847
	2003-04	3 063 [2 894-3 231]	1 435 [1 356-1 514]	1 627
2004-05	4 180 [3 972-4 387]	1 862 [1 769-1 955]	1 461	
CVS	2005-06	3 173 [3 020-3 327]	1 348 [1 282-1 413]	1 355
	2006-07	3 028 [2 876-3 179]	1 328 [1 261-1 394]	1 272

Lecture : en 1984-1985, l'enquête Cездip indique un estimé d'incidence de 3 263 milliers (entre 3 002 et 3 524 milliers), un estimé d'incidence apparente de 2 616 milliers et les comptages policiers sont de 1 990 milliers.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cездip ; EPCVM, CVS, Insee ; ministère de l'Intérieur.

L'adjonction des *CVS* ne permet pas davantage de dégager une tendance dans la série de *multivictimation homogène* qui oscille sans retrouver jamais le niveau très élevé observé dans l'enquête *princeps* du milieu des années 1980 (cf. graphique VIII).

Contrairement à la multivictimation, les taux de renvoi (cf. graphique IX) observés dans les *CVS* sont parmi les plus faibles de la série (abstrac-

tion faite de l'*EPCVM* 1997-1998, cf. Robert *et al.*, 2008). Le score global marque en outre une chute nette dont on ne sait pas si elle manifeste un *artefact* du changement de protocole ou une modification brutale de la propension des victimes à informer la police. Si la plainte connaît une érosion lente et continue, la rupture est au contraire brutale pour les inscriptions en main courante, comme si le renvoi devenait plus sélectif, alors pourtant que le périmètre des victimes de vols se restreint lui aussi.

Tableau 8
Vols personnels entre 1984 et 2007

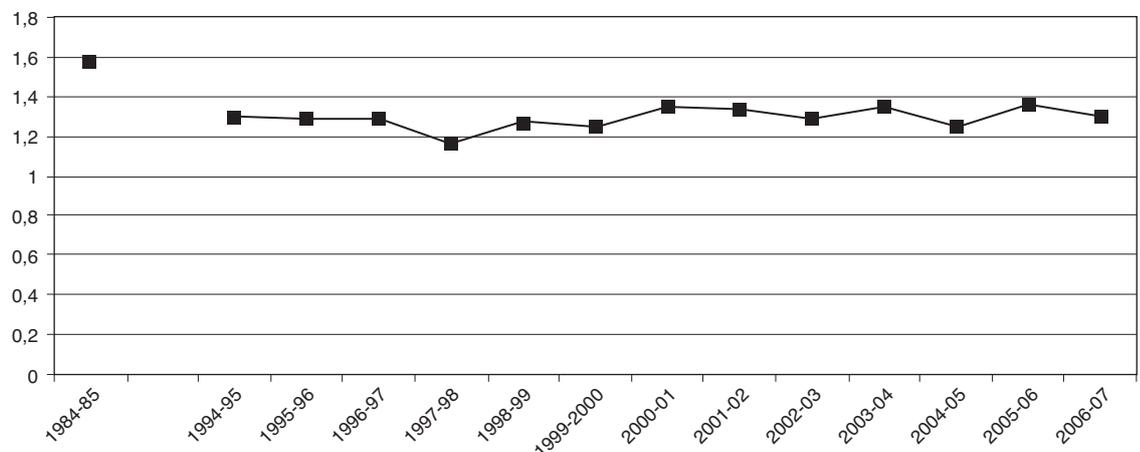
		En %
		Prévalence
Cesdip	1984-85	5,43 [5,01-5,85]
	1994-95	6,90 [6,25-7,55]
EPCVM	1995-96	5,38 [4,97-5,79]
	1996-97	4,82 [4,42-5,22]
	1997-98	4,31 [3,92-4,70]
	1998-99	4,69 [4,29-5,09]
	1999-00	4,72 [4,31-5,13]
	2000-01	5,24 [4,82-5,66]
	2001-02	5,66 [5,23-6,09]
	2002-03	5,10 [4,70-5,50]
	2003-04	4,43 [4,18-4,68]
	2004-05	4,01 [3,77-4,25]
CVS	2005-06	3,44 [3,17-3,71]
	2006-07	3,33 [3,06-3,60]

Lecture : en 1984-1985, l'enquête Cesdip indique une prévalence des vols personnels de 5,43 % (entre un minimum de 5,01 % et un maximum de 5,85).
Champ : France métropolitaine.
Sources : enquête Cesdip ; EPCVM, CVS, Insee.

Le raccordement à la série de l'incidence pour 2005-2006 s'opère sans difficulté et confirme la baisse continue de cette victimation depuis le début du XXI^e siècle (cf. tableau 9). Concernant l'incidence apparente, nous nous heurtons toujours au même problème : la possible surestimation de la plainte jusqu'à l'avant-dernière *EPCVM* entraîne un risque de surestimation de l'incidence apparente jusqu'en 2002-2003. Mais, dans cette hypothèse, le problème révélé par la comparaison avec la statistique policière (y compris pour les deux *CVS*) est encore plus difficile à interpréter. Cette fois, dans les exercices les plus récents, les données policières dépassent de plus en plus l'incidence apparente, comme si, contrairement aux cas précédents, police et gendarmerie décomptaient plus de procès-verbaux que les victimes n'ont déposé de plaintes.

Cet étonnant résultat peut-il s'expliquer par un *artefact* créé par l'instabilité du protocole d'enquête ? Nous prenons en compte, dans

Graphique VIII
Vols personnels, multivictimation homogène entre 1984 et 2007



Lecture : en 1984-1985, l'enquête du Cesdip indique une multivictimation de 1,57.
Champ : France métropolitaine.
Sources : enquête Cesdip pour 1984-1985 ; EPCVM de 1994 à 2005, CVS de 2005 à 2007, Insee.

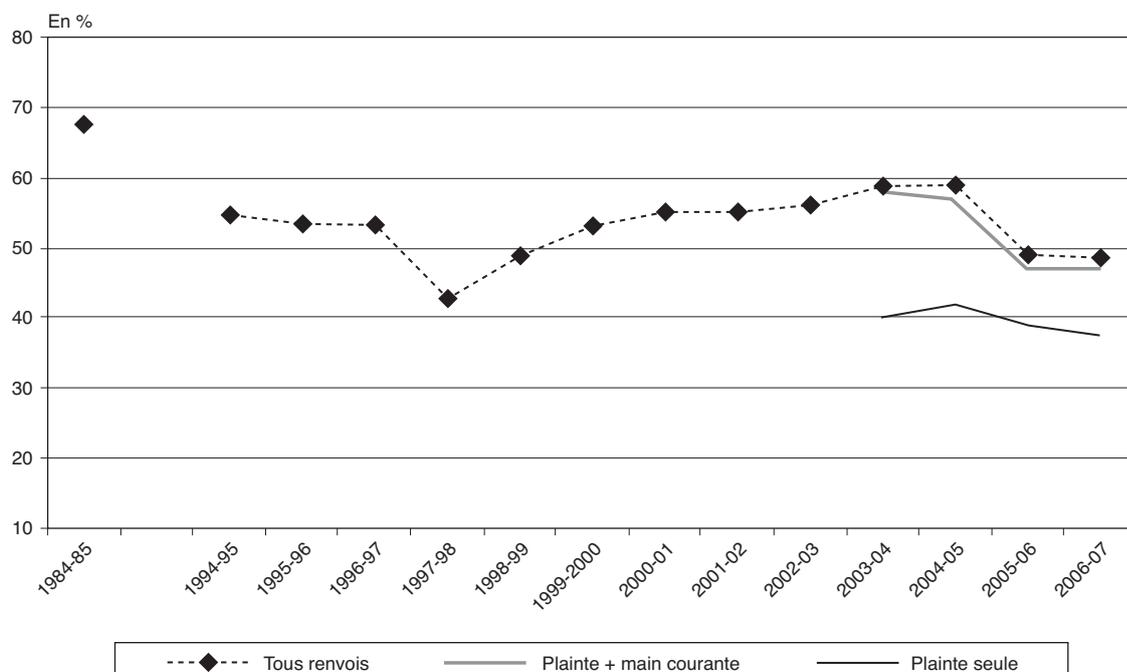
les données policières, les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et les vols de deux-roues (motorisés) parce que les neuf premières *EPCVM* ne les citaient pas explicitement ; ceux qui en étaient victimes ne pouvaient les mentionner qu'en les incluant dans le module sur le vol. En revanche, depuis l'avant-dernière *EPCVM*, un module du questionnaire est explicitement consacré à ces cas de figure, de sorte que le champ des vols personnels s'est restreint dans les enquêtes. Cette hypothèse peut être testée en retirant les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et ceux de deux-roues de la statistique policière à partir de l'enquête 2003-2004 (cf. tableau 9). Cette correction réduit l'excès des données policières par rapport à l'incidence apparente, mais ne l'annule pas complètement, même si l'on considère la borne supérieure de la fourchette des estimés d'incidence apparente. L'écart est moindre, mais il n'a pas entièrement disparu. Il s'explique par une estimation plus restrictive du pourcentage de plainte (cf. graphique IX). Il ne faut pas en conclure nécessairement que le comportement de plainte a fléchi à partir de ce moment, mais les questions de renvoi deviennent dans les quatre dernières enquêtes plus précises et plus détaillées : cela amène à supposer que le ques-

tionnement plus sommaire des enquêtes antérieures conduisait à surestimer la plainte.

Accentuation du contraste : peu d'agressions physiques, une envolée des agressions verbales

La question filtre utilisée en matière d'agression dans les *EPCVM* se retrouve dans l'introduction du questionnaire individuel des *CVS* « Avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence, même verbaux, y compris de la part de personnes que vous connaissez ? » de sorte que le raccordement ne semble pas poser de difficulté. Toutefois, cette question n'est suivie d'aucun module qui lui soit propre ; l'exploration de l'agression est ensuite opérée par une série de questions filtres pour différentes sortes de violences suivies d'autant de modules. Cela crée deux sortes d'obstacles à l'adoption, comme indicateur d'agression, des réponses à cette question filtre générale. Non seulement, on n'aura aucune information ni sur la multivictimation homogène ni sur le renvoi, ce qui interdira aussi toute comparaison avec les données policières, mais encore l'expérience prouve qu'il ne faut pas prendre

Graphique IX
Vols personnels ; renvois entre 1984 et 2007



Lecture : en 1984-1985, l'enquête *Cesdip* indique un taux de renvoi de 67,62 %. Comme expliqué dans l'encadré, les données de l'enquête *Cesdip* correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières *EPCVM*.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête *Cesdip* pour 1984-1985 ; *EPCVM* de 1994 à 2005, *CVS* de 2005 à 2007, Insee.

une question filtre comme base de calcul de la prévalence. En effet, il y a toujours un nombre non négligeable d'enquêtés qui répondent positivement à la question filtre et qui se ravisent lors de l'administration du module, probablement parce qu'ils découvrent alors que l'évènement auquel ils avaient pensé n'entre pas dans le cadre prescrit (cf. Pottier *et al.*, 2002 ; Fouquet *et al.*, 2006 ; Névanen *et al.*, 2006 ; Didier *et al.*, 2006a, 2006b ; Robert *et al.*, 2006 ; Zauberman *et al.*, 2006). Recourir à des questions filtres isolées ne permet pas d'obtenir d'information très solide.

C'est d'ailleurs ce qui arrive ici : quand on retient les quatre sortes d'agressions qui font l'objet d'interrogations séparées dans l'enquête CVS - les violences physiques, les menaces, les injures, les vols violents (9) - le quart des enquêtés de 15 ans et plus qui se sont déclarés agressés

en général, ne répondent positivement à aucune des modalités particulières. L'agression pourrait encore être mesurée par la somme de ceux qui ont répondu positivement à au moins l'une des interrogations particulières, mais cette solution laisse aussi perplexe dans la mesure où pas loin de la moitié d'entre eux (10) n'a pas répondu positivement à la question générale.

9. On devrait tenir également compte des agressions sexuelles ou par un proche. C'est malheureusement impossible dans la mesure où le champ retenu n'est pas le même, notamment en ce qui concerne l'âge (entre 18 et 75 ans, en fait entre 18 et 60 en raison des difficultés de réponses rencontrées lors de la passation par les plus de 60 ans).

10. Dans l'enquête 2005-2006, 43,5 %, soit respectivement 22,6 % de ceux qui se disent victimes de violences physiques, 26 % de ceux qui se disent victimes de vols violents, 31,1 % de ceux qui se disent victimes de menaces, 45,9 % de ceux qui se disent victimes d'injures ; dans l'enquête 2006-2007, 44,9 %, soit respectivement 20,9 % de ceux qui se disent victimes de violences physiques, 36 % de ceux qui se disent victimes de vols violents, 31,7 % de ceux qui se disent victimes de menaces, 46,2 % de ceux qui se disent victimes d'injures.

Tableau 9
Vols personnels entre 1984 et 2007 (incidence, incidence apparente, comptage des statistiques de police)

En milliers

		À partir des données du Cездip, des EPCVM et des CVS		Comptage des statistiques de police	
		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques police	Statistiques de police réduites
Cездip	1984-85	3 895 [3 593-4 196]	2 633 [2 430-2 837]	1 564	
	1985-86			1 452	
	1986-87			1 327	
	1987-88			1 277	
	1988-89			1 298	
	1989-90			1 394	
	1990-91			1 460	
	1991-92			1 510	
	1992-93			1 544	
	1993-94			1 561	
EPCVM	1994-95	4 150 [3 757-4 543]	2 264 [2 050-2 478]	1 511	
	1995-96	3 213 [2 967-3 459]	1 717 [1 585-1 848]	1 434	
	1996-97	2 920 [2 680-3 160]	1 556 [1 428-1 684]	1 412	
	1997-98	2 360 [2 148-2 571]	1 009 [919-1 100]	1 445	
	1998-99	2 831 [2 591-3 070]	1 383 [1 266-1 500]	1 500	
	1999-00	2 791 [2 550-3 032]	1 483 [1 355-1 611]	1 565	
	2000-01	3 355 [3 086-3 623]	1 845 [698-1 993]	1 658	
	2001-02	3 588 [3 318-3 859]	1 970 [1 822-2 119]	1 715	
	2002-03	3 126 [2 883-3 370]	1 757 [1 620-1 894]	1 748	
	2003-04	2 923 [2 759-3 086]	1 173 [1 107-1 239]	1 756	1 514
2004-05	2 480 [2 331-2 630]	1 038 [975-1 100]	1 734	1 514	
CVS	2005-06	2 327 [2 143-2 510]	909 [838-981]	1 702	1 329
	2006-07	2 146 [1 973-2 319]	811 [745-877]	1 618	1 264

Lecture : en 1984-1985, l'enquête du Cездip indique un estimé d'incidence de 3 895 milliers (entre 3 593 et 4 196 milliers), un estimé d'incidence apparente de 2 633 milliers pour des comptages policiers de 1 564 milliers.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cездip ; EPCVM, CVS, Insee ; ministère de l'Intérieur.

Finalement, la meilleure solution consiste à reconstituer - parmi les victimes de violences physiques, de vols violents, d'injures et de menaces - les trois sous-ensembles utilisés dans les enquêtes précédentes (en dernier lieu, Robert *et al.*, 2008) : les victimes de violences physiques caractérisées (par une incapacité de travail supérieure à huit jours), les victimes d'autres violences physiques, enfin celles « d'autres » violences sans contact physique telles les injures ou menaces. Pour calculer la prévalence de cet ensemble, on considère comme victime d'agression tout enquêté qui déclare avoir été l'objet d'au moins une de ces atteintes.

La très forte augmentation des atteintes aux personnes déjà indiquée par la dernière *EPCVM* s'accélère encore avec les *CVS* (cf. tableau 10). Toutefois, ce n'est pas le cas des violences physiques caractérisées. Entre le milieu des années 1980 et celui de la décennie suivante, nous avons observé un doublement - quoique toujours à un niveau très faible. En fait la prévalence des violences physiques caractérisées varie de 0,10 à 0,25 sans tendance bien claire. Quant aux agressions physiques simples, après avoir baissé en 2005-2006 à l'un des niveaux les plus faibles de la série, elles ont remonté en 2006-2007 à l'un des plus élevés, quoique l'ordre de grandeur demeure faible. Il en va tout autrement pour les agressions sans contact physique, comme les injures ou menaces : elles doublent

entre la dernière *EPCVM* et les *CVS*, après avoir déjà presque doublé entre l'avant-dernière et la dernière *EPCVM*, ce qui contraste beaucoup avec la tendance antérieure à une croissance lente et irrégulière.

Nous ne sommes pas défavorables à la prise en compte des agressions sans contact physique. Il est dans la logique des enquêtes de victimation de laisser les enquêtés déterminer ce qu'ils estiment devoir inclure dans la notion d'agression. De surcroît, ces incidents, généralement minimes si on les considère isolément, peuvent devenir irritants, très pénibles voire insupportables par leur répétition. Mais le problème est celui de la pérennité de l'interrogation : l'important n'est pas tant de chercher à capturer une exhaustivité, impossible, des agressions, mais de pouvoir mesurer une tendance ce qui implique de ne pas modifier, même involontairement, le questionnement.

D'aussi fortes variations amènent d'abord à s'interroger sur la possibilité d'*artefacts*. En ce qui concerne la dernière *EPCVM*, on s'était demandé (Robert *et al.*, 2008) quel rôle avait pu jouer la mention explicite des violences seulement verbales dans la formulation même de la question (et non plus seulement dans une instruction aux enquêteurs). En ce qui concerne les *CVS*, c'est l'éclatement de l'interrogation sur les agressions en plusieurs sections autonomes qui

Tableau 10
Prévalence des différents types d'agressions entre 1984 et 2007

En %

		Toutes agressions	Agressions caractérisées	Agressions physiques simples	Autres agressions
Cesdip	1984-85	3,85 [3,49-4,21]	0,14 [0,07-0,21]	1,62 [1,39-1,85]	2,09 [1,82-2,36]
	1994-95	5,50 [4,91-6,09]	0,26 [0,13-0,39]	2,76 [2,34-3,18]	2,49 [2,09-2,89]
EPCVM	1995-96	5,42 [5,01-5,83]	0,10 [0,04-0,16]	1,92 [1,67-2,17]	3,39 [3,06-3,72]
	1996-97	6,28 [5,83-6,73]	0,24 [0,15-0,33]	2,64 [2,34-2,94]	3,40 [3,06-3,74]
	1997-98	4,38 [3,99-4,77]	0,12 [0,05-0,19]	2,85 [2,53-3,17]	2,98 [2,66-3,30]
	1998-99	6,83 [6,36-7,30]	0,22 [0,13-0,31]	2,49 [2,20-2,78]	4,12 [3,75-4,49]
	1999-00	6,95 [6,46-7,44]	0,20 [0,11-0,29]	2,54 [2,24-2,84]	4,21 [3,82-4,60]
	2000-01	7,55 [7,05-8,05]	0,16 [0,08-0,24]	2,81 [2,50-3,12]	4,57 [4,18-4,96]
	2001-02	6,94 [6,47-7,41]	0,20 [0,12-0,28]	2,48 [2,19-2,77]	4,27 [3,90-4,64]
	2002-03	6,71 [6,26-7,16]	0,25 [0,16-0,34]	2,36 [2,09-2,63]	4,09 [3,73-4,45]
	2003-04	7,06 [6,75-7,37]	0,25 [0,19-0,31]	2,45 [2,26-2,64]	4,35 [4,10-4,60]
	2004-05	10,23 [9,86-10,60]	0,16 [0,11-0,21]	2,42 [2,23-2,61]	7,65 [7,32-7,98]
CVS	2005-06	17,10 [16,54-17,66]	0,19 [0,13-0,25]	2,29 [2,07-2,51]	15,77 [15,23-16,31]
	2006-07	17,49 [16,92-18,06]	0,12 [0,07-0,17]	2,72 [2,48-2,96]	16,20 [15,65-16,75]

Lecture : l'enquête du *Cesdip* indique un taux de prévalence de 3,85 % (entre un minimum de 3,49 et un maximum de 4,21) pour l'ensemble des agressions en 1984-1985.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête *Cesdip* ; *EPCVM*, *CVS*, *Insee*.

pose problème : au lieu de demander si l'on a été victime d'agression, puis quelle était sa nature, on interroge maintenant indépendamment sur chaque sorte d'agression. Pareil changement de dispositif a des effets inflationnistes (11) : plusieurs interrogations séparées induisent davantage de réponses positives qu'une question globale. Ce phénomène inflationniste peut prendre des proportions particulièrement fortes pour des notions aussi imprécises que les injures ou les menaces.

Ce soupçon est renforcé si le pourcentage d'enquêtés ayant affirmé avoir été victimes d'une sorte particulière d'agression, tout en ayant répondu négativement à la question générale sur la victimation violente, atteint des sommets pour les agressions sans contact physique.

Les *EPCVM* ont tendance à faire, plus que les autres enquêtes disponibles, une place très large dans leurs résultats, à ces violences de basse intensité. On se demandait s'il fallait y voir un effet de leur mode de passation, soit que les protocoles de ces enquêtes incitent davantage à l'enregistrement d'incidents même minimes, soit que la situation de face à face permette une exploration du souvenir plus systématique que l'échange téléphonique. Il est possible que les modifications de protocole de la dernière *EPCVM* et plus encore des *CVS* aient renforcé cette tendance.

Il y a donc une certaine vraisemblance à évoquer un *artefact*. Est-ce à dire qu'il suffit à expliquer l'envolée observée dans la dernière *EPCVM* et plus encore dans les *CVS* ? Il est difficile de répondre pour le moment à cette question. On observera seulement que les victimes de ces « autres » agressions paraissent différentes des autres agressés. Certes ces victimes ne se distinguent pas par leur âge : les moins de 25 ans y présentent bien une prévalence plus élevée que leurs aînés - toutefois la différence avec les 25-55 ans ne devient nette qu'avec les *CVS* - mais c'est aussi le cas pour les agressions physiques. De même, les « autres inactifs » constituent la catégorie la plus touchée par ces « autres » agressions, mais c'est aussi le cas pour les violences physiques simples. En revanche, c'est la seule sorte d'agressions où les femmes présentent une prévalence supérieure à celle des hommes, même si la différence s'atténue au fil des quatre dernières enquêtes. C'est aussi la seule catégorie d'agressions où la prévalence des patrons et des cadres dépasse celle des ouvriers.

Par ailleurs, certaines agressions sont des vols avec violence. Leur prévalence pose aussi un problème, mais cette fois-ci de rareté et non pas d'abondance comme pour les violences de faible gravité : les résultats des *CVS* sont très inférieurs à ceux observés dans toutes les enquêtes régionales ou locales disponibles (12). En revanche, ils ne posent pas de problème particulier de raccordement du moins avec les deux dernières *EPCVM*, les seules à avoir considéré cette victimation. Dans ces deux dernières enquêtes, on demandait aux agressés s'il s'était agi d'un vol avec violence, mais sans distinguer la tentative du vol effectif. Les *CVS* procèdent différemment : elles interrogent à part sur les vols avec violence et isolent les tentatives (13).

S'il n'y a pas de problème insurmontable de raccordement, reste celui de la divergence d'ordres de grandeur entre les enquêtes nationales et les enquêtes locales ou régionales. S'agit-il d'une victimation urbaine ? L'explication n'est pas suffisante : si l'on croise les résultats des enquêtes nationales avec la taille de l'unité urbaine (cf. tableau 11), les scores nationaux pour les zones les plus urbanisées - s'ils sont clairement supérieurs à ceux des autres zones - restent en deçà de ceux des enquêtes régionales ou locales dans des zones analogues. La divergence entre les deux sortes d'enquêtes s'atténue encore en considérant seulement les vols effectifs comme le permettent les *CVS* mais sans s'annuler totalement.

Finalement, il semble bien que les *CVS* comme les deux dernières *EPCVM* sous-estiment les vols avec violence par rapport à ce qu'indiquent les autres enquêtes disponibles. Pourtant les *CVS* ont pris soin de les exclure des vols personnels et - moins nettement - des « autres » agressions (moins nettement parce que l'exclusion ne figure pas, comme pour le vol, dans la formulation de chaque question, mais dans l'entête de la section).

11. Cet effet a été observé de multiple fois ; pour la France voir par exemple la comparaison de l'enquête ENVEFF et des enquêtes de victimation à propos de la délinquance sexuelle : nous avons discuté ce problème dans notre rapport sur la première enquête de victimation Île-de-France (Pottier et al., 2002, 45sq.).

12. On se réfère ici aux plus récentes d'entre elles, menées dans la dernière décennie : les enquêtes de l'aurif sur la région Île-de-France (Pottier et al., 2002 ; Fouquet et al., 2006) et celles sur cinq communes membres du Forum français pour la sécurité urbaine (Didier et al., 2006a et b ; Nevanen et al., 2006 ; Robert et al., 2006 ; Zauberman et al., 2006).

13. « En 2005 ou 2006, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ? Combien de vols... ? Combien de tentatives... ? ».

Qu'il n'y ait plus désormais un tronc commun à toutes les agressions mais plusieurs interrogations séparées pose aussi des problèmes pour le calcul de la *multivictimation* (cf. tableau 12). Jusqu'à présent, on était contraint de supposer que les victimations antérieures étaient de même nature - physique caractérisée, physique simple, autre - que la plus récente. Il est maintenant possible de vérifier ce qu'il en est. Adopter, par motif d'homogénéité, le même postulat que précédemment conduirait - comme nous l'avons déjà supposé sur la base de plusieurs indices (Robert *et al.*, 2008) - à surestimer sérieusement la multivictimation des agressions physiques, surtout de celles qui sont caractérisées. On a donc procédé autrement. Pour chaque type d'agression, on a affecté à chaque

agressé le nombre réel de victimations antérieures subies (14). En ce qui concerne l'ensemble des agressions, chaque victime a été affectée du nombre total d'agressions de diverses sortes qu'elle a déclarées.

Par ailleurs, une troncature *a posteriori* (15) de la forme $[\geq 3 = 4]$ a été appliquée comme

14. Une difficulté se présente pour les agressions physiques caractérisées (ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours) puisque cette catégorie n'est pas individualisée dans la CVS ; on a alors supposé, comme antérieurement, que toutes les victimations physiques antérieures étaient caractérisées comme la dernière. Le même problème se pose avec le vol violent : le plus récent peut être une violence physique et le précédent une menace, donc une « autre » violence.

15. Désormais, le questionnaire n'impose à l'enquêteur qu'une limitation à 99 incidents de même nature (troncature dite *a priori*).

Tableau 11
Prévalence des vols violents selon la taille de l'unité urbaine

En %

	Commune rurale	Unité urbaine < 20 000 hab.	Unité urbaine de 20 000 à 100 000 hab.	Unité urbaine > 100 000 hab.	Unité urbaine de Paris	Ensemble
EPCVM 2003-2004	0,36	0,45	0,68	1,00	1,73	0,82
EPCVM 2004-2005	0,31	0,51	0,39	0,89	1,82	0,76
CVS 2005-2006	0,39	0,33	0,65	1,61	1,81	0,98
CVS 2006-2007	0,29	0,56	0,53	1,17	2,98	1,05

Lecture : la prévalence des vols violents dans l'EPCVM 2003-2004 va de 0,36 % pour les communes rurales à 1,73 % pour l'unité urbaine de Paris, avec une prévalence moyenne de 0,82.

Champ : France métropolitaine.

Sources : EPCVM, CVS, Insee.

Tableau 12
Multivictimation homogène selon le type d'agression entre 1984 et 2007

		Toutes agressions	Agressions physiques caractérisées	Agressions physiques simples	Autres agressions
Cesdip	1984-1985	1,30	1,33	1,27	1,31
	1994-1995	1,76	1,48	1,66	1,89
EPCVM	1995-1996	1,81	1,64	1,66	1,91
	1996-1997	1,72	1,27	1,72	1,74
	1997-1998	1,47	1,53	1,39	1,59
	1998-1999	1,96	1,81	1,57	2,21
	1999-2000	2,05	1,98	1,67	2,28
	2000-2001	2,03	2,15	1,76	2,19
	2001-2002	2,03	1,46	1,73	2,23
	2002-2003	2,05	1,83	1,65	2,30
	2003-2004	2,15	1,60	1,85	2,35
	2004-2005	2,41	1,62	2,04	2,54
CVS	2005-2006	2,64	1,50	1,64	2,70
	2006-2007	2,56	1,44	1,62	2,59

Lecture : en 1984-1985, l'enquête Cesdip indique une multivictimation de 1,30 pour l'ensemble des agressions, de 1,33 pour les agressions physiques caractérisées, de 1,27 pour les agressions physiques de moindre gravité, de 1,31 pour les « autres » agressions.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cesdip ; EPCVM, CVS, Insee.

d'habitude, avec cette fois des différences très sensibles selon les modalités de calcul (cf. tableau 13) ce qui vérifie l'observation de Farrell et Pease (2007) sur le *British Crime Survey* mais sans nous convaincre de renoncer à toute troncature. Cette opération ne fait pas disparaître le contraste entre les agressions physiques, caractérisées ou simples, qui présentent un des plus faibles taux de multivictimation jamais enregist-

trés, en raison probablement d'une surestimation antérieure, tandis que celui des « autres » agressions poursuit imperturbablement sa croissance (quoique le score de 2006-2007 marque une certaine érosion après le pic atteint en 2005-2006, cf. tableau 12).

La baisse globale des renvois (cf. tableau 14) observée lors de la dernière *EPCVM* s'accélère

Tableau 13
Multivictimation selon le type d'agression avec et sans troncature (2005-2007)

	CVS 2005-06		CVS 2006-07	
	Multivictimation homogène sans troncature	Multivictimation homogène avec troncature [$\geq 3 = 4$]	Multivictimation homogène sans troncature	Multivictimation homogène avec troncature [$\geq 3 = 4$]
Agressions physiques caractérisées	1,835	1,497	1,504	1,437
Agressions physiques simples	3,486	1,639	3,540	1,620
Autres agressions	18,369	2,704	19,508	2,586
Ensemble des agressions	17,429	2,636	18,622	2,558

Lecture : la CVS 2005-2006 indique pour les agressions physiques caractérisées une multivictimation de 1,835 sans troncature et de 1,497 avec une troncature à $\geq 3 = 4$.

Champ : France métropolitaine.

Source : CVS, Insee.

Tableau 14
Renvois selon le type d'agression entre 1984 et 2007

En %

	Cesdip	EPCVM											CVS	
	1984-85	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Toutes agressions														
Tous renvois	43,29	33,74	31,71	26,79	32,80	27,32	28,24	27,17	30,75	29,09	36,86	26,71	16,08	18,04
Plainte+main courante											36,69	24,74	14,14	15,67
Plainte seule											23,16	16,01	9,05	10,59
Agressions physiques caractérisées														
Tous renvois	75,00	61,38	73,76	72,28	94,81	62,76	64,54	91,22	77,42	63,09	82,45	90,80	91,23	89,77
Plainte+main courante											82,45	90,22	91,23	89,77
Plainte seule											74,11	79,29	75,10	89,77
Agressions physiques simples														
Tous renvois	52,54	36,20	28,34	22,40	39,46	45,01	43,79	39,39	47,64	42,66	51,63	51,26	35,57	43,07
Plainte+main courante											51,44	47,26	30,77	39,12
Plainte seule											36,34	34,31	25,20	32,06
« Autres » agressions														
Tous renvois	31,46	28,02	32,25	27,05	21,96	14,75	17,13	17,33	18,80	19,19	25,91	17,59	12,51	13,88
Plainte+main courante											25,75	16,24	10,93	11,72
Plainte seule											12,81	8,89	6,03	6,91

Lecture : pour 1984-1985, l'enquête du Cesdip indique des taux de renvoi de 43,29 % pour l'ensemble des agressions, 75 % pour les agressions physiques caractérisées, 52,54 % pour les agressions physiques simples, 31,46 % pour les « autres » agressions. Comme expliqué dans l'encadré, les données de l'enquête Cesdip correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cesdip ; EPCVM, CVS, Insee.

avec les *CVS*. On soupçonne immédiatement un *artefact* créé par la croissance des « autres » agressions à moindre renvoi. Et, en effet, la désagrégation du renvoi par type d'agression révèle une structure tripartite : un renvoi systématique pour les (rares) agressions physiques caractérisées, un renvoi modéré pour les agressions physiques simples ; un renvoi quasiment inexistant pour les « autres » agressions. Les victimes semblent plus disposées à les rapporter aux enquêteurs de l'Insee, alors qu'elles répugnent à en informer la police, probablement parce qu'il leur semble difficile - voire inutilement coûteux - de rapporter des faits qui peuvent devenir insupportables par leur répétition, mais qui, pris isolément, ont peu de consistance. Les *CVS* ne marquent aucune inflexion du renvoi pour les violences physiques caractérisées, mais elles révèlent un franc décrochage de la propension à avertir la police pour les violences physiques les moins graves. Pour les « autres » agressions, la chute déjà observée entre l'avant-dernière et la dernière *EPCVM* continue avec les *CVS*. Rapprochée de la forte croissance de cette dernière sorte d'agression, une telle observation peut suggérer que les enquêtés sont de plus en plus enclins - est-ce un signe d'exaspération, de plus grande intolérance ? - à indiquer à l'enquêteur des faits qu'ils auraient passés sous silence quelques années auparavant.

Le jeu différentiel du renvoi selon la sorte d'agression nous semble entraîner, *ipso facto*, dans les statistiques policières, une surestimation de plus en plus accentuée de l'importance relative des agressions physiques, et surtout des plus graves au détriment des « autres » agressions. Autrement dit, on observe un écart croissant entre l'image de la violence offerte par ces statistiques et celle que renvoient les enquêtes en population générale.

Une comparaison difficile pour les agressions avec les données policières

En fait, la comparaison pose plusieurs problèmes. En ce qui concerne les violences physiques caractérisées, celles qui entraînent une incapacité de travail supérieure à huit jours, on ne trouve pas d'éléments de comparaison dans les données policières. Il n'est en effet plus possible de les isoler dans ces statistiques. Nous tiendrons pour acquise la démonstration déjà plusieurs fois présentée à ce propos (Robert et Zauberman, 2006 ; Zauberman *et al.*, 2009) : des interventions de plus en plus fréquentes du législateur ont élargi le périmètre du délit

de coups et blessures volontaires (art. 222-13 du code pénal) au point que celui correspondant à l'ancienne définition - l'incapacité de travail supérieure à huit jours - n'y représente plus qu'une petite minorité. Nous sommes donc contraints de travailler sur un sous-ensemble pas encore utilisé dans cet article, l'ensemble des agressions physiques. Puis, on mènera la comparaison sur l'autre sous-ensemble, celui des « autres » agressions. En revanche, il sera superflu de tenter une comparaison sur l'ensemble des agressions en raison de la part majoritaire que prennent désormais les « autres » agressions dans les enquêtes de l'Insee.

Malgré une certaine remontée en 2006-2007 par rapport à 2005-2006, le raccordement des données des *CVS* fait perdre à l'incidence des violences physiques la croissance enregistrée lors des deux dernières *EPCVM*, alors que les statistiques de police et de gendarmerie continuent d'évoquer une augmentation lente mais à peu près régulière (cf. tableau 15). La chute des données d'enquête s'explique entièrement par l'évolution des violences physiques simples, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où les agressions physiques caractérisées ne représentent qu'un cinquième de toutes les violences physiques. Si leur prévalence a fortement remonté en 2006-2007 après l'importante chute de 2005-2006, il n'en va pas de même pour la multivictimation qui poursuit sa baisse, de sorte que l'incidence de ces agressions ne parvient pas à regagner en 2006-2007 tout le terrain perdu en 2005-2006.

L'écart entre les deux sources se réduit quelque peu dans la mesure où les enquêtes témoignent d'une stabilité tendancielle des violences physiques depuis le milieu des années 1990, alors que les données policières connaissent une croissance continue (qui traduit probablement surtout l'évolution législative qu'a connue le délit de coups et blessures volontaires, cf. *supra*). Il demeure malgré tout très important. Les estimés d'incidence apparente ont, eux, tendance à se rapprocher plus nettement des données policières. Il ne faut néanmoins pas tirer trop de conséquences de cette observation ; elle s'explique surtout par deux considérations : une meilleure précision des questions a fait baisser les taux de plainte des quatre dernières enquêtes et l'évolution de la législation tend à augmenter les comptages de la police.

En ce qui concerne les « autres » agressions, le raccordement des données des *CVS* creuse considérablement l'écart entre les deux sour-

ces : il n'y a plus rien de commun entre elles (cf. tableau 16). Ce résultat découle, à la fois, de l'envolée des prévalences et de la croissance des multivictimations.

Si les estimés d'incidence apparente sont moins éloignés des données policières, il n'en reste pas moins que l'écart entre les deux s'aggrave fortement avec la dernière *EPCVM* et les *CVS*. Malgré la chute continue de la propension au renvoi, les enregistrements policiers rendent - en dépit de leur croissance - de moins en moins bien compte du nombre d'« autres » violences que les enquêtés prétendent avoir assorti d'un dépôt de plainte. Cette évolution contraste avec celles relevées dans les cas précédents. Elle s'explique pourtant fort bien : l'enquête semble bien capturer de plus en plus d'agressions de faible gravité. Quand elles sont rapportées à la police, bon nombre d'entre elles ne doivent pas atteindre le niveau délictuel : qualifiées de

contraventions, elles sont exclues du champ statistique policier.

* *
*

Le raccordement des CVS aux séries déjà constituées n'est pas impossible, même si c'est au prix de plusieurs difficultés et avec un certain nombre de zones d'ombre. Cet exercice permet de confirmer globalement les enseignements tirés des enquêtes précédentes sur l'évolution de la délinquance : baisse des atteintes contre les biens, contraste de plus en plus marqué entre des agressions physiques qui stagnent et des agressions verbales beaucoup plus répandues. Ce raccordement constitue en outre le socle indispensable à la poursuite de l'exploitation scientifique dans la durée des enquêtes nationales de victimation.

Tableau 15
Ensemble des agressions physiques entre 1984 et 2007 (incidence, incidence apparente, comptage des statistiques de police)

En milliers

		À partir des données du Cesdip, des EPCVM et des CVS		Comptage des statistiques de police
		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	
Cesdip	1984-85	1 023 [846-1 201]	557 [454-660]	204
	1985-86			194
	1986-87			182
	1987-88			200
	1988-89			227
	1989-90			243
	1990-91			262
	1991-92			280
	1992-93			291
1993-94			206	
EPCVM	1994-95	2 304 [1 889-2 719]	879 [706-1 052]	317
	1995-96	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
	1996-97	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
	1997-98	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
	1998-99	2 048 [1 755-2 342]	955 [810-1 101]	394
	1999-00	2 188 [1 870-2 506]	997 [841-1 153]	441
	2000-01	2 517 [2 180-2 855]	1 076 [903-1 249]	504
	2001-02	2 190 [1 895-2 486]	1 085 [927-1 243]	550
	2002-03	2 072 [1 777-2 366]	928 [787-1 070]	562
	2003-04	2 423 [2 207-2 640]	955 [858-1 051]	563
	2004-05	2 569 [2 339-2 800]	939 [843-1 036]	576
CVS	2005-06	2 009 [1 822-2 197]	585 [530-639]	607
	2006-07	2 284 [2 084-2 485]	787 [718-856]	623

Lecture : en 1984-1985, l'enquête du Cesdip indique un estimé d'incidence de 1 023 milliers (entre 846 et 1 201 milliers) et un estimé d'incidence apparente de 557 milliers pour un comptage policier de 204 milliers.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cesdip ; EPCVM, CVS, Insee ; ministère de l'Intérieur.

On peut ainsi cerner dans les *CVS* des zones d'ombre, notamment pour ce qui concerne les tentatives, et des éléments de progrès des connaissances. L'opération de raccordement montre aussi combien toute modification, même minime, du protocole peut perturber l'observation de l'évolution des victimations en introduisant des *artefacts*. Même des changements de filtrage ou de formulation peuvent avoir des effets gênants pour la continuité des séries. Ceci conduit à penser que toute évolution de l'instrument et des conditions de passation devrait s'accompagner de multiples précautions qui tiennent compte de l'état international des savoirs scientifiques et qui garantissent la continuité des séries. Ainsi, dans un article récent, Rand (2006) a mis en évidence les mesures prises pour assurer la poursuite de la mise en série aux États-Unis des *National Crime and Victim Surveys (NCVS)* sur le long terme.

En ce qui concerne la comparaison entre statistiques policières et enquêtes de victimation, le raccordement des *CVS* confirme que les deux sources constituent pour les atteintes aux biens un ensemble à peu près constant et cohérent, mais qu'il n'en va pas de même pour celles aux personnes. En raison de l'instabilité législative touchant l'article 222-13 du code pénal, les données officielles surestiment de plus en plus sérieusement la violence physique révélée par les enquêtes ; en revanche, elles sous-estiment de manière de plus en plus massive celle de faible gravité telle qu'elle apparaît dans les enquêtes en population générale. Cette sous-estimation tient d'une part à l'exclusion des contraventions des comptages policiers et, d'autre part, plus encore, à une très faible propension au signalement par les victimes d'incidents minimes en soi, mais qui peuvent être ressentis comme fort irritants quand ils se répètent avec insistance. □

Tableau 16
« **Autres** » agressions entre 1984 et 2007 (incidence, incidence apparente, comptage des statistiques de police)

En milliers

		À partir des données du Cesdip, des EPCVM et des CVS		Comptage des statistiques de police
		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	
Cesdip	1984-85	1 248 [1 089-1 406]	393 [343-442]	29
	1985-86			30
EPCVM	1986-87			28
	1987-88			41
	1988-89			57
	1989-90			60
	1990-91			62
	1991-92			63
	1992-93			66
	1993-94			79
EPCVM	1994-95	2 180 [1 829-2 532]	611 [512-709]	95
	1995-96	3 027 [2 732-3 322]	976 [881-1 071]	102
	1996-97	2 782 [2 508-3 056]	753 [678-827]	108
	1997-98	2 247 [2 003-2 491]	494 [440-547]	115
	1998-99	4 319 [3 929-4 710]	637 [579-695]	121
	1999-00	4 531 [4 116-4 946]	776 [705-847]	131
	2000-01	4 746 [4 337-5 154]	822 [752-893]	146
	2001-02	4 547 [4 150-4 945]	855 [780-930]	166
	2002-03	4 482 [4 090-4 874]	860 [785-935]	183
	2003-04	5 011 [4 728-5 294]	642 [606-678]	196
CVS	2004-05	9 621 [9 210-10 033]	855 [819-892]	208
	2005-06	21 212 [20 483-21 941]	1 279 [1 235-1 323]	219
	2006-07	20 888 [20 176-21 601]	1 443 [1 394-1 493]	226

Lecture : en 1984-1985, l'enquête du Cesdip indique un estimé d'incidence de 1 248 milliers (entre 1 089 et 1 406 milliers) et un estimé d'incidence apparente de 393 milliers pour un comptage policier de 29 milliers.

Champ : France métropolitaine.

Sources : enquête Cesdip ; EPCVM, CVS, Insee ; ministère de l'Intérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- Bottomley K. et Coleman C. (1976)**, « Criminal Statistics: the Police Role in the Discovery and Detection of Crime », *International Journal of Criminology and Penology*, n° 4, pp. 33-58.
- Cicourel A.V. et Kitsuse J.I. (1963)**, « A Note on the Uses of Official Statistics », *Social Problems*, n° 12, pp. 131-139.
- Didier E., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2006a)**, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aulnay-sous-Bois*, Guyancourt, Cesdip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_99.pdf
- Didier E., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2006b)**, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Gonesse*, Guyancourt, Cesdip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_101.pdf
- Farrell G. et Pease K. (2007)**, « The Sting in the Tail of the British Crime Survey: Multiple Victimisations », in Hough M. et Maxfield M.G. (eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 33-53.
- Fouquet A., Lotodé H., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2006)**, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Analyse de l'enquête IAURIF 2003*, Guyancourt, Cesdip. http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_104-2.pdf
- Generalitat de Catalunya (2007)**, *Sobre les enquestes de seguretat a Catalunya*, Barcelona, Departament d'Interior.
- Hope T. (2007)**, « The Distribution of Household Property Crime Victimization: Insights from the British Crime Survey », in Hough M. et Maxfield M.G. (eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 99-124.
- Hough M. (2008)**, « Recherches sur la victimation et l'insécurité en Grande-Bretagne », in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-87.
- Kershaw C., Nicholas S. et Walker A. (2008)**, *Crime in England and Wales 2007/08. Findings from the British Crime Survey and police recorded crime*, London, Home Office. <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs08/hosb0708.pdf>
- Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R. et Robert Ph. (2004)**, « Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison », *Déviance et Société*, vol. 28, n° 3, pp. 285-316.
- Névanen S., Didier E., Robert Ph. et Zauberman R. (2006)**, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aubervilliers*, Guyancourt, Cesdip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_100.pdf
- Observatoire national de la délinquance (2005)**, *Premier rapport annuel*, Saint-Denis, Institut national des hautes études de sécurité (ministère de l'Intérieur). http://www.inhes.interieur.gouv.fr/observatoire_national_de_la_delinquance-h20.html
- Pottier M.-L., Robert Ph. et Zauberman R. (2002)**, *Les victimes et le sentiment d'insécurité en Île-de-France. Première enquête (2001) pour un observatoire de la sécurité*, Paris/Guyancourt, Iaurif/Cesdip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_92-2.pdf
- President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (1967)**, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- Rand M. (2006)**, « The National Crime Victimization Survey: 34 Years of Measuring Crime in the United States », *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, vol. 23, n° 4, pp. 289-301.
- Rand M. et Catalano S. (2007)**, *Criminal Victimization 2006*, Washington DC, US Department of Justice, Office of Justice Programs. <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/cv06.pdf>
- Robert Ph. (1977)**, « Les statistiques criminelles et la recherche », *Déviance et Société*, vol. 1, n° 1, pp. 3-27.
- Robert Ph. et Zauberman R. (2006)**, « Insécurité et traitement policier des victimations », in Born M., Kéfer F. et Lemaître A. (éds.), *Conjugaison des peines : futur simple ?*, Louvain-la-Neuve, Larcier, pp. 147-169.
- Robert Ph., Zauberman R., Névanen S. et Didier E. (2006)**, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Saint-Denis*, Guyancourt, Cesdip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_103.pdf

Robert Ph., Zauberman R., Névanen S. et Didier E. (2008), « L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005 », *Déviance et Société*, vol. 32, n° 4, pp. 335-371.

Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L. et Lagrange H. (1999), « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 2, pp. 255-294 ; (version anglaise : (2001), « Measuring Crime: Police Statistics and Victimization Surveys (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° Supplement, pp. 133-174)

Van Dijk, Jan J.M. (2009), « Approximating the Truth about Crime. Comparing Crime Data Based on General Population Surveys with Police Figures of Recorded Crimes » in Robert, Ph. (Ed.) *Comparing Crime Data in Europe. Official Crime Statistics and Survey Based Data*, Brussels, VUBPress, pp. 13-49.

Wittebrood K. (2009), « Comparing Crime Data in the Netherlands » in Robert, Ph. (Ed.) *Comparing Crime Data in Europe. Official Crime Statistics and Survey Based Data*, Brussels, VUBPress, pp. 95-102.

Wittebrood K. et Junger M. (2002), « Trends in Violent Crime: a Comparison between Statistics and Victimization Surveys », *Social Indicators Research*, vol. 59, n° 2, pp. 153-173.

Zauberman R. (2002), Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 309-319.

Zauberman R. (dir.) (2008), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan (version anglaise : (2008), *Victimisation and Insecurity. A Review of Surveys and their Use*, Brussels, VUBPress).

Zauberman R. et Robert Ph. (1995), *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.

Zauberman R., Robert Ph. et Névanen S. (2006), *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Communauté urbaine du Grand Lyon*, Guyancourt, Cездip. http://www.cesdip.org/IMG/pdf/EDP_no_102.pdf

Zauberman R., Robert Ph., Névanen S. et Didier E. (2009), « L'acteur et la mesure : le comptage de la délinquance », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 1, pp. 31-62.